



*Conseils pratiques aux*

*assistants maternels*

## SOMMAIRE

### *Profession : assistant maternel agréé*

5

- Le contrat de travail
- Modèle de contrat
- L'assistant maternel et ses assurances

### *Accueil et vie quotidienne*

17

- La période d'adaptation
- Les lieux de vie de l'enfant
- Comment coucher bébé ?
- Le sommeil
- Les pleurs de l'enfant
- Change et soin de l'enfant
- Alimentation

### *Développement psychomoteur de l'enfant*

35

- Stades du développement de l'enfant
- Faut-il apprendre la propreté ?
- Le bébé parle, répondez-lui !
- Jeux et jouets

### *Conduite à tenir*

47

- Fièvre
- Convulsions fébriles du nourrisson et du petit enfant
- Opposition, spasme du sanglot
- Premiers soins en cas de coup de chaleur
- Vomissements et régurgitations
- Diarrhée
- Brûlure
- La maltraitance

### *Prévention des accidents*

57

- Rappel sur les dangers de la maison
- L'enfant et les accidents de la circulation
- Le bébé pleure
- Ne secouez pas un bébé : il est fragile

### *Adresses utiles*

73

## *Introduction*

Ce document a été réalisé à votre intention, pour vous aider dans l'exercice de votre profession d'assistant maternel.

Tous ces conseils pratiques n'ont de sens que s'ils ont un lien avec les pratiques éducatives des parents. Depuis 2007, la formation d'assistant maternel est de 120 heures, dont 60 heures après agrément et avant l'accueil d'un enfant.

Une formation aux conduites à tenir en cas d'urgence est incluse dans ce programme. Elle a pour objectifs principaux de vous donner des conseils de prévention afin de diminuer les risques de la vie quotidienne et de vous informer sur les gestes de réanimation et les conduites à tenir en cas d'accident.



# *Le Conseil général favorise le développement et la professionnalisation de votre métier*



Le Conseil général du Val-de-Marne est fortement engagé dans le développement des modes d'accueil de qualité des jeunes enfants.

Le métier d'assistant maternel, que vous avez choisi d'exercer, représente une part importante du dispositif d'accueil de la petite enfance dans le Val-de-Marne. Vous êtes ainsi 4 600 à avoir obtenu l'agrément du Département. Apprécié des parents, ce mode d'accueil leur permet de concilier vie familiale et professionnelle tout en respectant les besoins du jeune enfant et son épanouissement. Pour atteindre cet objectif, il me paraît essentiel de professionnaliser plus encore votre métier et d'en améliorer la qualification. Les services départementaux de Protection maternelle et infantile organisent ainsi votre formation tout au long de votre carrière. J'espère que ce guide sera un support précieux pour vos relations avec les parents et le soin que vous accordez chaque jour aux enfants qui vous sont confiés.

**Christian Favier**

Sénateur

Président du Conseil général du Val-de-Marne







*Profession :*

*assistant maternel*

*agr  e*



# Le contrat de travail

Des parents vous confient leur enfant contre rémunération.

Vous exercez donc la profession d'assistant maternel  
et devez être agréé par le président du Conseil général.



Vous devez établir un  
contrat avec les parents  
selon la convention  
collective en vigueur.

► Vos employeurs (parents ou crèche familiale) doivent vous déclarer et verser les cotisations sociales employeurs. Vous devez établir un contrat avec les parents selon la convention collective en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## Modèle de contrat

Ce contrat vous est présenté à titre d'exemple afin de vous aider  
dans vos relations de travail avec les parents.

► L'établissement d'un contrat de travail écrit a été rendu obligatoire par la loi du 28 juin 2005, Les deux parties (parents/assistant maternel) peuvent l'adapter à leurs besoins.

### VOUS POUVEZ

- Télécharger un nouvel exemplaire sur le site Internet du Conseil général : [www.cg94.fr](http://www.cg94.fr).
- Consulter le site de la Fédération nationale des particuliers employeurs (Fepem), qui propose un contrat type : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr) (18, rue Saint-Marc, 75002 Paris. Tél. : 01 42 81 38 75. Fax : 01 40 82 91 72).
- Vous rendre au Relais assistantes maternelles de votre commune d'habitation. Les animatrices du Relais sont là pour vous aider à comprendre et formaliser ce contrat, et aussi recevoir les parents pour les accompagner dans leurs démarches et responsabilités d'employeurs.

### AUTRES SITES UTILES

- ◉ [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)
- ◉ Union fédérative des associations des familles d'accueil et des assistants maternels : [www.ufnafaam.fr](http://www.ufnafaam.fr)
- ◉ Syndicat professionnel des assistants maternels et des assistants familiaux : [www.assistante-maternelle.org](http://www.assistante-maternelle.org)

## Contrat établi entre les soussignés

---

### LES PARENTS

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Téléphone fixe .....

N° URSSAF ou Pajemploi .....

---

### MÈRE

Téléphone portable ..... Tél. du lieu du travail .....

---

### PÈRE

Téléphone portable ..... Tél. du lieu du travail .....

---

Nom du médecin traitant .....

Téléphone du médecin traitant .....

---

### POUR LE OU LES ENFANTS

Nom de l'enfant ..... Prénom de l'enfant .....

Date de naissance .....

Nom de l'enfant ..... Prénom de l'enfant .....

Date de naissance .....

---

### L'ASSISTANT MATERNEL

Nom et prénom de l'assistant maternel .....

Adresse .....

Téléphone fixe ..... Téléphone portable .....

Agréé par décision du président du Conseil général le .....

Nombre d'enfants autorisés (suivant l'attestation d'agrément en cours de validité) .....

N° Sécurité sociale .....

Assurance responsabilité civile professionnelle .....

Coordonnées de la compagnie, numéro de police .....

---



## Conditions de travail

### PÉRIODE D'ESSAI

Durée .....

Modalités de la période d'adaptation .....

.....



Accueil dépassant

45 h/semaine :

un taux de majoration

horaire doit être négocié

avec les parents.

### HORAIRES ET JOURS DE GARDE

☐ Lundi de ..... h à ..... h

☐ Mardi de ..... h à ..... h

☐ Mercredi de ..... h à ..... h

☐ Jeudi de ..... h à ..... h

☐ Vendredi de ..... h à ..... h

☐ Samedi de ..... h à ..... h

☐ Jours de garde  à temps plein  à temps partiel

➤ La garde du samedi dépend des exigences de travail des parents.

➤ L'enfant peut exceptionnellement être confié la nuit à l'assistant maternel, si celui-ci y est autorisé par l'agrément.

➤ Ces deux points font l'objet de « clauses particulières ».

### LES VACANCES

Des parents .....

.....

De l'assistant maternel .....

.....

## Rémunération

➤ Les rémunérations minimales sont régies par la convention collective du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

➤ Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, les assistants maternels bénéficient d'une rémunération minimale horaire, soit :

### SALAIRE MINIMAL PAR ENFANT

☐ Rémunération horaire minimale : SMIC x 2,25 = 2,59 € (au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

☐ Accueil dépassant 45 h/semaine : un taux de majoration horaire doit être négocié avec les parents.

## SALAIRE HORAIRE DE BASE

- Salaire horaire brut de base : .....€  
(montant du salaire avant déduction des cotisations sociales)
- correspondant à un salaire horaire net de base : .....€  
(montant du salaire après déduction des cotisations sociales)
- Le salaire sera versé :
  - à la semaine
  - à la quinzaine
  - au mois

➤ La rémunération maximale pour l'octroi du complément de libre choix du mode d'accueil (PAJE) est de cinq fois le SMIC horaire par jour et par enfant.

---

## EN CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT

- L'assistant maternel recevra des parents une indemnité compensatrice qui ne peut être inférieure à la moitié du salaire journalier de base tel qu'il a été fixé.
- Celle-ci n'est pas due lorsque l'enfant est malade (certificat médical).
- Si les parents ne conduisent pas l'enfant chez l'assistant maternel, ceux-ci doivent le prévenir au plus tôt.
- Si celui-ci ne peut pour des raisons de force majeure recevoir l'enfant, il doit au plus tôt prévenir les parents.

---

## JOURS FÉRIÉS

- Le cas du 1<sup>er</sup> mai : le salaire de base retenu sera payé obligatoirement à l'assistant maternel si le 1<sup>er</sup> mai tombe un jour habituel de garde de l'enfant ; si l'assistant maternel garde l'enfant un 1<sup>er</sup> mai, il recevra deux fois le salaire de base.
- Le paiement des autres jours fériés relève d'un accord particulier.

---

## INDEMNITÉS ET FOURNITURES

- Par jour, l'assistant maternel a droit à une indemnité minimale de 2,70 € qui sera modulée en fonction de la durée journalière de l'accueil et de l'âge de l'enfant.
- Cette indemnité couvre : les matériels et les produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches qui sont fournies par les parents de l'enfant, et la part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel.

INDEMNITÉS DE NOURRITURE SI LES REPAS NE SONT PAS  
FOURNIS PAR LES PARENTS

Le prix journalier sera de ..... euros

- fixe de septembre à septembre
- revalorisé en fonction du SMIC



*L'assistant maternel  
a droit à une indemnité  
minimale journalière  
de 2,92 €.*



## CONGÉS PAYÉS

- L'assistant maternel a droit à une rémunération des congés payés, correspondant à 1/10<sup>e</sup> du salaire de base annuel. Celle-ci est versée soit :
  - chaque mois
  - au moment du congé de l'assistant maternel

## Assurance

- Une assurance responsabilité civile professionnelle doit être contractée par l'assistant maternel.

Nom .....

Compagnie d'assurance .....

N° de police .....

- Si l'enfant est transporté dans la voiture de l'assistant maternel :
  - ⊙ une assurance passager est indispensable (il convient d'en informer l'assureur par lettre recommandée avec accusé de réception),
  - ⊙ une autorisation écrite des parents est nécessaire pour pouvoir transporter les enfants accueillis.

## Vie quotidienne

- L'assistant maternel s'engage à fournir tous les soins nécessaires au plein épanouissement physique et psychologique de l'enfant.
- Il est important pour l'équilibre de l'enfant qu'il y ait une certaine cohérence et harmonie entre l'éducation donnée par les parents et celle proposée par l'assistant maternel.
- En aucun cas, l'assistant maternel ne doit laisser l'enfant seul.

## REPAS ET FOURNITURES

LAIT MATERNISÉ

- fourni par les parents
- non fourni par les parents

ALIMENTATION

- fournie par les parents
- non fournie par les parents

- Recommandations particulières :

.....

.....



*Une assurance  
responsabilité civile  
professionnelle doit être  
contractée par  
l'assistant maternel.*

## LINGE ET COUCHES

- fournis       non fournis par les parents
- L'assistant maternel s'engage à entretenir le linge sali dans la journée :
- OUI       NON
- 

## MATÉRIEL, JOUETS

- fournis       non fournis par les parents
- 

## GROS MATÉRIEL (LANDAU, LIT, POUSETTE, SIÈGE AUTO...)

- fourni       non fourni par les parents
- 

## Vie sociale

### AUTORISATIONS

- Autorisation de fréquenter la halte-garderie ou d'emmener l'enfant aux réunions de groupe des assistants maternels :  
 OUI       NON
  - Autorisation de confier l'enfant à un membre adulte de la famille pour une courte durée :  
 OUI       NON
  - Autorisation de confier l'enfant à un autre assistant maternel (vacances, formation de l'assistant maternel, autres...) :  
 OUI       NON
  - Autorisation d'emmener l'enfant dans sa voiture :  
 OUI       NON
- 

### ACCORDS ÉDUCATIFS

(Sorties, jeux, loisirs, sommeil, accompagnement à l'école)

.....

.....

.....

---

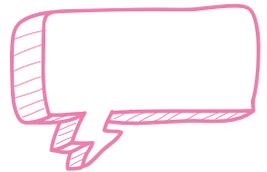
### PRÉSENCE D'ANIMAUX DOMESTIQUES

- OUI       NON
- 

### PERSONNES HABILITÉES À REPRENDRE L'ENFANT, AUTRES QUE LES PARENTS

Nom .....

Nom .....



*Clarifiez au mieux  
les autorisations  
des parents pour  
leurs enfants !*



*Vous devez appliquer  
les régimes et  
traitements prescrits  
par les ordonnances,  
dont un exemplaire  
vous sera fourni.*

## *Santé de l'enfant*

► L'assistant maternel doit appliquer les régimes et traitements prescrits par les ordonnances, dont un exemplaire lui sera communiqué.

► Médecin à appeler en cas de maladie, avec accord des parents, sauf urgence :

Nom .....

Adresse .....

Téléphone.....

► En cas d'accident grave :

    ■ appeler les pompiers

    ■ ou le SAMU

► Une autorisation d'opérer sera remise à l'assistant maternel.

► Il sera précisé à l'assistant maternel le lieu préférentiel d'hospitalisation.

Adresse .....

► Autorisation d'intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :

Je soussigné(e) .....

en cas d'urgence, autorise le médecin à pratiquer tous les soins médicaux, y compris une intervention chirurgicale sous anesthésie générale sur mon enfant,

né(e) le .....

à .....

Fait à .....

le .....

Signature

## Rupture de contrat

- Le présent contrat ne peut être résilié par les parents ou l'assistant maternel qu'à condition de respecter un préavis de 15 jours minimum (sauf manquement grave aux obligations du contrat et placement inférieur à trois mois).
- L'enfant a été confié pendant moins de trois mois à l'assistant maternel. Dans ce cas, il n'est prévu ni indemnité, ni préavis de part et d'autre.
- L'enfant est gardé depuis plus de trois mois par l'assistant maternel :
  - si ce sont les parents qui décident d'interrompre le contrat, ils doivent donner un préavis de 15 jours avant de retirer leur enfant. Ils peuvent réduire ce préavis à condition de verser une indemnité correspondant au salaire de base,
  - si l'assistant maternel décide d'interrompre le contrat, il doit également donner un préavis de 15 jours, à moins que les parents ne l'en dispensent.

► En cas de litige entre l'assistant maternel et les parents, il est souhaitable de consulter l'équipe PMI de l'Espace départemental des solidarités ou le Relais assistantes maternelles avant d'envisager un autre placement qui pourrait nuire au bon épanouissement de l'enfant.

Il serait souhaitable que la fin du contrat soit notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

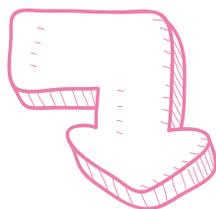
Fait à .....

le .....

Signature des parents

Signature de l'assistant maternel

Copier la mention « lu et approuvé »



N'hésitez pas à  
consulter l'équipe  
PMI de l'Espace  
départemental des  
solidarités ou le  
Relais assistantes  
maternelles.



# L'assistant maternel et ses assurances

## L'assurance

► Les assistants maternels doivent être obligatoirement assurés en responsabilité civile professionnelle.



Vous devez être  
obligatoirement  
assuré en responsabilité  
civile professionnelle.

## Pourquoi s'assurer ?

### SI L'ENFANT EST VICTIME D'UN ACCIDENT

► Compte tenu de l'âge des enfants qui vous sont confiés, vous devez exercer sur eux une surveillance constante. Votre responsabilité pourra donc être recherchée si un enfant se blesse à la suite d'une inattention de votre part. La victime – ou ses parents – sera indemnisée par votre assurance obligatoire de « responsabilité civile ».

### SI L'ENFANT PROVOQUE UN ACCIDENT

► La plupart du temps, c'est votre responsabilité qui sera engagée pour tous les dommages causés à autrui par l'enfant dont vous avez la garde. C'est le même contrat « responsabilité civile » qui jouera. En effet, cette assurance obligatoire couvre non seulement votre responsabilité vis-à-vis des enfants gardés, mais elle intervient aussi pour les dommages qu'ils peuvent causer à autrui.

### SI L'ENFANT CAUSE UN DOMMAGE MATÉRIEL

► Si l'enfant casse un objet vous appartenant, le coût de ces dommages restera à votre charge. Vous ne pourrez en demander le remboursement aux parents. De tels dommages ne sont pas assurables.

## SI L'ENFANT CAUSE UN DOMMAGE CORPOREL

► Si vous êtes blessé au cours de votre activité professionnelle, vos dommages seront pris en charge par la Sécurité sociale au titre de la législation sur les accidents du travail.

## SI VOUS UTILISEZ VOTRE VOITURE

- Vous devez déclarer à l'assureur de votre véhicule que celui-ci est utilisé dans le cadre de votre activité professionnelle d'assistant maternel.
- Vous devez également équiper votre voiture de dispositifs de retenue adaptés au poids de l'enfant et conformes à la réglementation européenne.
- Si un enfant était blessé à la suite d'un accident, il serait indemnisé au titre de l'assurance de responsabilité civile automobile.

### Centre de documentation et d'information de l'assurance

**2, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS**

**Tél. : 01 42 46 13 13**

**Internet : [www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr)**

► Centre de renseignements mis à la disposition du public par l'ensemble des sociétés d'assurance et des assureurs. Il ne peut donc vous conseiller un assureur ou une société d'assurance. Ses services et ses documents sont gratuits.

## Qui doit souscrire l'assurance de responsabilité civile professionnelle ?

### L'ASSISTANT MATERNEL

► C'est à lui de souscrire l'assurance (loi du 15 mai 1997). Il est conseillé de choisir l'assurance garantissant déjà votre responsabilité civile familiale.

### L'ASSISTANT MATERNEL DE CRÈCHE FAMILIALE

► C'est la mairie qui vous emploie qui doit souscrire le contrat d'assurance (arrêté du 5 novembre 1975).



Équipez votre voiture  
de dispositifs de retenue  
adaptés au poids  
de l'enfant.





*Accueil et vie  
quotidienne*



# La période d'adaptation

*La période d'adaptation est indispensable, quel que soit l'âge de l'enfant que vous accueillez. Elle dure plusieurs jours et permet de se connaître mutuellement (parents, enfant et assistant maternel) et d'aider ainsi à la séparation.*



*Aidez l'enfant  
à voir, entendre,  
sentir ce nouvel univers  
qui est le vôtre.*

► Pour l'enfant, le domicile de l'assistant maternel est un univers totalement nouveau : les odeurs, les bruits, la façon de le porter ou de lui parler sont différents. Vous allez l'aider à voir, entendre, sentir ce nouvel univers qui est le vôtre ; c'est lui permettre de s'adapter en douceur, en continuité avec son milieu familial. Il faut qu'il puisse s'habituer peu à peu dans les bras de sa mère ou de son père, ce qui nécessite plusieurs rencontres avant que vous ne l'accueilliez chez vous pour la journée complète.

- **Une mère souhaitant allaiter son bébé peut souhaiter poursuivre cet allaitement** après la reprise du travail. Si son lieu de travail est proche de votre domicile, elle peut venir nourrir son enfant. Sinon, elle peut **vous confier des biberons de son lait**.
- Pour vous aider dans la mise en place de cette organisation, **n'hésitez pas à solliciter la puéricultrice de PMI**.

## Conseils

### PARLER AVEC L'ENFANT

► Cela lui permettra d'apaiser ses craintes. Bien que ne sachant pas parler, il comprend ce que l'adulte dit avec des mots simples. Prenez l'habitude de mettre des mots sur tout ce que vous faites avec lui, pour donner du sens à ce qu'il vit et ressent. Ceci l'aidera à acquérir le langage et à se construire.

### PARLER AVEC LES PARENTS

- Racontez-leur ce que l'enfant a fait dans la journée (sortie, repas, sommeil, etc.). Prenez le temps de dialoguer quand ils arrivent et quand ils partent, tout sera plus facile pour eux et pour leur enfant.
- Respectez les rythmes de l'enfant : son sommeil, ses habitudes alimentaires.



► Pensez à demander aux parents le jouet favori de leur enfant et un tissu (mouchoir, foulard, tee-shirt) qui a été porté par sa mère, qui a son odeur (ne pas laver) pour qu'il se sente en sécurité. Parlez de tout cela avant que les parents vous confient l'enfant pour trouver un terrain d'entente avec eux.

### **QUELQUEFOIS LE BÉBÉ PEUT AVOIR DES RÉACTIONS DÉCONCERTANTES AU RETOUR DE SA MAMAN**

► Il détourne la tête lorsqu'il la voit, semble ignorer sa présence. Il faut aider la maman à ne pas en prendre ombrage : elle devra être patiente, parler doucement à l'enfant, lui laisser le temps de manifester son plaisir et d'accepter le changement. Une journée pour un bébé est une éternité, la notion de temps est différente.

► Une vie régulière bien rythmée avec des adultes de confiance aide l'enfant à se construire. Retrouver jour après jour les mêmes points de repère (personnes, lieux, heures) apporte la sécurité nécessaire à un développement.

*Si malgré toutes ces attentions et ces précautions, l'enfant ne semble pas à l'aise, pleure beaucoup, ne s'adapte pas, parlez-en à ses parents et à l'équipe de PMI.*



# Les lieux de vie de l'enfant

*Toutes les pièces où évoluent et jouent les enfants doivent être soigneusement entretenues, notamment le sol, surtout si vous avez des animaux domestiques.*



*Veillez à ce que  
le bébé soit toujours  
à l'abri des  
courants d'air.*

## ► Si vous disposez d'une chambre pour l'enfant accueilli

- elle doit être claire,
- facile à aérer,
- la température ne dépassant jamais 19-20 °C.

## ► Si vous ne disposez pas d'une chambre d'enfant, placez le lit de l'enfant dans l'endroit

- le plus calme,
- le plus clair possible.

## ► Lorsque vous aérez la pièce, veillez à ce que le bébé soit toujours à l'abri des courants d'air.

# Comment coucher bébé ?

## *Pendant la première année, sur le dos*

- son visage reste dégagé, il respire à l'air libre,
- il peut mieux lutter contre la fièvre,
- un bébé ne doit être couché sur le ventre qu'en cas d'indication médicale particulière.

## *Dans quelle literie ?*

### ► Jusqu'à l'âge de deux ans, le bébé doit dormir :

- dans un lit rigide à barreaux ou un lit parapluie (aux normes),
- sur un seul matelas, celui prévu à cet effet,
- sans oreiller, ni couette.



► **Vous évitez ainsi que le bébé**

- enfouisse son nez dans l'oreiller,
- se coince entre le matelas et les parois du lit, car les conséquences peuvent être graves,
- soit trop couvert et qu'il soit entravé dans ses mouvements.

► **Maintenez sa literie propre.**

► **Ne couvrez pas trop le bébé, surtout :**

- si vous mettez le chauffage en voiture,
- les jours de grosse chaleur,
- éloignez tout ce qui pourrait le blesser et ne laissez ni sa chaîne, ni sa tétine autour du cou.

## Quelle température dans sa chambre ?

- 19 à 20 °C, n'ayez aucune crainte, c'est suffisant.
- Un surpyjama, une gigoteuse, ou une turbulette dont l'épaisseur variera avec la saison convient très bien.
- En cas de fièvre, n'hésitez pas à le découvrir.



La température  
ne doit jamais  
dépasser  
19-20 °C.



# Le sommeil



*Le sommeil est une  
activité indispensable  
à son bon équilibre.*

## À quoi sert le sommeil ?

- Le corps récupère ses forces, le cerveau « recharge ses batteries ».
  - L'enfant rêve aux événements de la journée et les « classe ».
- C'est une activité indispensable à son équilibre.
- Le sommeil favorise la mémoire (la récitation de l'écolier est mieux sue si elle est apprise avant et après le sommeil).
  - Le sommeil d'avant minuit favorise le fonctionnement hormonal, par exemple celui de l'hormone de croissance.

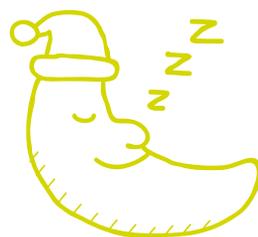
## Comment favoriser le sommeil ?

- Repérez les petits signes indiquant le besoin de sommeil (il cherche le câlin, suce son pouce, frotte ses yeux, secoue sa tête, cherche à s'allonger ou pleure d'une certaine façon).
  - Couchez-le immédiatement en douceur : la période pendant laquelle l'enfant peut démarrer son sommeil est courte. Si vous la laissez passer, l'enfant ne s'endormira plus : il pleurera peut-être longtemps.
  - Préparez-le au sommeil en faisant le calme autour de lui, en tamisant la lumière, en ne lui proposant pas de nouveaux jeux.
  - Interdisez le tabac et l'excès de chaleur autour de lui : pour bien s'endormir, l'enfant doit se sentir bien.
  - Laissez l'enfant se réveiller seul. Il sera plus serein jusqu'à sa nouvelle phase de sommeil et celle-ci, à son tour, se passera mieux.
- Si l'enfant manque de sommeil, il aura des difficultés à s'endormir car il sera dans une situation de malaise. Respectez le sommeil du bébé : un bébé privé de sommeil est plus fragile et vulnérable.



► Pour l'enfant plus grand, la sieste est souvent nécessaire pour compléter la nuit, de préférence en début d'après midi : si elle ne se prolonge pas trop, elle permettra à l'enfant de s'endormir plus calmement le soir.

*Dans tous les cas, le lit ne doit jamais être un lieu de punition, mais au contraire un lieu d'agrément, celui des histoires, des jeux calmes, des câlins.*





# Les pleurs de l'enfant

*Les pleurs permettent à l'enfant d'extérioriser ses demandes et ses émotions. Il faut donc repérer à quel moment et dans quelles circonstances il pleure, pour essayer de les interpréter. Ils ont des tonalités différentes que vous apprendrez bien vite à reconnaître.*

## **IL PLEURE LORSQU'IL A FAIM**

► Certains bébés supportent mal cette sensation. Ce sont des cris rageurs et répétés. L'enfant devient tout rouge, agite bras et jambes et pousse des cris perçants, cherche à téter et mord ses poings. Seule la prise du biberon arrivera à le calmer.



## **IL PLEURE LORSQU'IL A SOIF**

► Entre deux tétés, s'il pleure un peu, vous pouvez lui proposer un peu d'eau sans sucre, et s'il boit volontiers et se calme ensuite, c'est qu'il avait soif.

## **IL PLEURE LORSQU'IL A SOMMEIL**

► L'enfant ferme les yeux à demi, frotte son nez sur votre épaule, ses pleurs ne sont pas aigus et ils forment comme une chanson à refrains, qui diminuent progressivement en intensité. Il faut le coucher, ne pas le déranger. Il s'endormira assez rapidement. S'il recommence à pleurer rageusement au bout d'un moment, c'est qu'il n'arrive pas à trouver le sommeil ; dans ce cas, il réclame votre présence et a besoin d'être pris dans les bras pour être bercé, rassuré par vos paroles, sécurisé, et ainsi il s'apaisera et s'endormira sereinement une fois recouché.

► **ATTENTION : un enfant ne doit jamais être secoué** (voir le chapitre « Le bébé pleure », page 70).

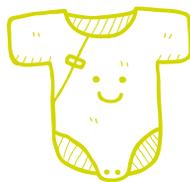
*Peut-être est-il mouillé et voudrait être changé ?  
Peut-être est-il trop couvert ? Peut-être souffre-t-il ?*



## Change et soin de l'enfant

Il faut changer régulièrement l'enfant avant ou après chaque repas de la journée, souvent davantage, et disposer d'un point d'eau à proximité du lieu de change, ainsi que de produits de toilette.

- Le lavage des mains est indispensable avant et après chaque change, afin d'éviter les transmissions de germes et de virus par les mains.
- Évitez de le changer sur le lit.
- Ne laissez pas le bébé seul sur une table de change.
- Chaque enfant accueilli doit disposer d'une serviette, d'un gant individuel renouvelés régulièrement, ou exceptionnellement de lingettes.
- Il est nécessaire de nettoyer les pots quotidiennement.
- Chaque fois que vous changez le bébé, s'il est mouillé ou a eu une selle, il faut lui laver le siège à l'eau tiède et au savon. Vous nettoyez les plis avec le plus grand soin, vous rincez et surtout vous séchez bien.
- N'utilisez jamais de talc, crème ou pommade sans avis médical.
- Lorsque le bébé a des irritations du siège, parlez-en aux parents pour qu'une prescription médicale soit faite.



Changez régulièrement l'enfant, avant ou après chaque repas de la journée.



# Alimentation

*Manger est un besoin fondamental autour duquel l'enfant va faire des découvertes quotidiennes. C'est aussi un plaisir, un jeu, un moyen d'échange avec l'adulte et les autres enfants.*



*L'introduction des aliments doit se faire en douceur pour l'initier à des goûts différents.*

Jusqu'à son premier anniversaire, le lait constitue encore l'essentiel de l'alimentation du jeune enfant. Pendant ses tout premiers mois, le bébé a été sensibilisé aux différents saveurs du lait : lait maternel ou lait en poudre.

Si bébé prend plaisir à téter, laissez-le faire. C'est souvent à 6 mois que l'introduction des aliments va se faire en douceur pour l'initier à des goûts différents apportés par les légumes et les fruits.

Au fur et à mesure, le bébé va apprécier de nouvelles saveurs, des consistances différentes (onctueuses, grumeleuses, de moins en moins liquides). Tous ces changements vont se dérouler à son propre rythme durant l'année.

Parallèlement, c'est une période où le bébé va développer toutes ses capacités et acquérir de nouvelles compétences, par exemple le passage du biberon à la cuillère, de préférence avec les parents.

## Comment donner le biberon ?

- En principe, la tétée est un moment privilégié de plaisir et de détente dans sa relation avec vous. Installez-vous confortablement. Beaucoup de bébés boivent vite, goulûment, et ne s'arrêtent pas spontanément. Dans ce cas, il faut de temps à autre leur retirer le biberon afin qu'ils puissent reprendre leur respiration et bien déglutir.
- Par contre, certains bébés boivent très lentement et il arrive même qu'ils s'assoupissent au cours du biberon. Vous en profiterez pour le réveiller délicatement et lui permettre de faire un rot tout en l'ayant placé en position verticale ou à plat ventre sur les genoux. Il reprendra ensuite son repas avec entrain. Il faut savoir ralentir les uns, stimuler les autres. Il faut être très attentif à l'enfant au cours de la tétée.



## *Passage au lait 2<sup>e</sup> âge*

► À 5-6 mois, il doit recevoir au moins 800 ml de lait par jour.

À partir de cet âge, le bébé passe au lait 2<sup>e</sup> âge.

À la différence du lait de vache, le lait 2<sup>e</sup> âge est particulièrement adapté aux besoins de bébé :

- il est soigneusement équilibré en vitamines,
- il apporte des composants indispensables à la croissance et à la maturation du cerveau,
- il apporte 20 fois plus de fer, indispensable à la fabrication des globules rouges du sang.

► Pour toutes ces raisons, le lait 2<sup>e</sup> âge restera le lait à privilégier pour bébé jusqu'à un an au moins. Ensuite, le lait de croissance peut être utilisé, surtout pour les enfants qui n'aiment ni les fruits ni les légumes.



*Le lait 2<sup>e</sup> âge apporte  
20 fois plus de fer  
que le lait de vache.*



## Les débuts de la diversification

Vers 6 mois, bébé est ravi d'élargir ses connaissances culinaires, mais reste fidèle au lait. Il va commencer par découvrir les fruits, les légumes, la viande, le poisson. Les débuts à la cuillère se feront avec ses parents.

### LES FRUITS ET LÉGUMES

- Riches en vitamines, sels minéraux et en cellulose, les légumes favorisent le transit intestinal et habituent l'enfant à des goûts très variés. Les parents initient la diversification des aliments.
- Commencez par donner 2 ou 3 cuillères à café de légumes verts ou fruits, des préparations « maison » mixées ou finement moulignées, en gardant la même quantité de lait. Vous augmenterez progressivement la quantité de légumes au fur et à mesure que vous diminuerez le lait.
- Donner les légumes et les fruits, sans les mélanger au lait, en les introduisant l'un après l'autre, a l'avantage de permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles saveurs et de repérer les éventuelles allergies.



Attention aux kiwis,  
aux fraises, aux  
mangues, qui peuvent  
entraîner des allergies;  
à donner après l'âge  
d'un an.

### QUELS LÉGUMES ?

- Tous ceux qui sont faciles à digérer : carottes, haricots verts, haricots beurre, courgettes, épinards, fenouil, brocolis, potirons, endives. Évitez les goûts trop prononcés comme le navet, l'oignon ou le chou. La pomme de terre peut être introduite plus tard. La courgette peut servir de liant à la soupe ou à la purée.
- Vous pouvez acheter des légumes frais. Pensez à bien les laver. Vous pouvez également utiliser des surgelés. Faites-les cuire dans un peu d'eau bouillante un peu salée, ou mieux, à la vapeur, pour préserver leurs vitamines. Gardez l'eau de cuisson pour préparer vos purées.
- **Ne rajoutez pas de sel.**

### LES FRUITS

- Vous pouvez commencer par donner des fruits frais de saison, cuits ou crus. Donnez-lui de la pomme, de la poire ou de la banane pochée, écrasée ou mixée. Le bébé est souvent un peu surpris par ces goûts étranges mais rares sont ceux qui n'apprécient pas. Attention aux kiwis, aux fraises, aux mangues, qui peuvent entraîner des allergies ; à donner après l'âge d'un an.
- **S'il refuse un légume ou un fruit, n'insistez pas, réessayez plus tard.**



## LA VIANDE, LE POISSON, LES ŒUFS

► Source importante de protéines, la viande et le poisson peuvent être introduits dans l'alimentation vers 7 mois, en petite quantité et bien mixée. Pas plus d'une cuillère à café (5 g) par jour, pour arriver à 10 g à 1 an.

► Choisissez des viandes maigres : blanc de volaille, beefsteak, escalope de veau ou de dinde, jambon. Ne donnez ni abats ni cervelle.

► Le poisson maigre peut également être proposé : sole, colin, cabillaud, merlan. Ensuite, vous pourrez proposer du saumon.

► Un demi-jaune d'œuf cuit dur pourra être introduit à la place de la viande ou du poisson. **Mais attention : ne donnez pas de blanc d'œuf avant un an.**

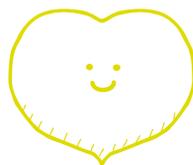
⦿ **Quelle cuisson ?** Les viandes devront être rôties ou bouillies. Quant aux poissons, cuits à l'eau, à la vapeur ou en papillote.

⦿ **L'assaisonnement.** Sous la forme d'herbes, de jus de citron, d'huile d'olive, de beurre ou de crème fraîche. Mais pas de graisse cuite.

## LES LAITAGES

► À partir de 6 mois, un bébé peut manger des petits-suisse, des yaourts et du fromage à 20 % de matières grasses.

► **N'ajoutez pas de sucre.**



*S'il refuse un légume  
ou un fruit, n'insistez pas,  
réessayez plus tard.*



- Le gruyère dans la purée (1 cuillère à café) peut remplacer la viande, le poisson ou l'œuf. Vous pouvez proposer tous les fromages : saint-nectaire, reblochon, munster, cantal, roquefort, fromages de chèvre, etc.

## LES JUS DE FRUITS

- Ils ne doivent pas être donnés avant l'âge de 6 mois.
- De préférence, utilisez des fruits frais pressés au dernier moment ou des jus de fruits destinés aux bébés.

## LES CÉRÉALES

- Riches en glucides (sucres lents), elles contiennent également des protéines, des sels minéraux, des vitamines, notamment celles du groupe B. Elles peuvent compléter une alimentation diversifiée une fois la mastication acquise, et en quantité modérée.
- Commencez par des farines sans gluten (à voir avec les parents).



*Ne le forcez jamais.*

*Chaque enfant*

*est unique.*

## LA PETITE CUILLÈRE

- En fait, il n'y a pas d'âge pour commencer l'alimentation à la petite cuillère. Essayez tout doucement, avec les compotes de fruits ou les purées de légumes, en toute petite quantité. Certains l'acceptent avec enthousiasme. D'autres regimbent, s'énervent parce que cela ne va pas assez vite. À ce moment-là, proposez le biberon puis le dessert à la cuillère (à voir avec les parents).
- **Ne le forcez jamais. Chaque enfant est unique.**

## Exemples de menus

Ces menus sont des exemples. Il convient de les adapter aux besoins de chacun.

### MENU VERS 5 MOIS

- Environ 180 à 210 ml de lait par biberon (selon prescription médicale).

◉ <b>Matin</b>	1 biberon de lait 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> âge
◉ <b>Midi</b>	1 biberon de lait 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> âge
◉ <b>Goûter</b>	1 biberon de lait 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> âge
◉ <b>Soir</b>	1 biberon de lait 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> âge

- **Un 5<sup>e</sup> biberon pourra être ajouté, de jour ou de nuit, en fonction de l'enfant. Ce sera à voir avec les parents.**
- L'introduction des légumes et des fruits cuits pourra se faire progressivement à cette période-là.



## DE 6 À 9 MOIS

► C'est une période très importante car c'est maintenant que vous allez donner à l'enfant des habitudes alimentaires en harmonie avec celles des parents.

◉ <b>Matin</b>	1 biberon de lait 2 <sup>e</sup> âge
◉ <b>Midi</b>	Purée de légumes + viande ou poisson (1 cuillère à café = 5 g de viande ou poisson) + laitage ou compote
◉ <b>Goûter</b>	1 biberon de lait 2 <sup>e</sup> âge + compote
◉ <b>Soir</b>	1 biberon de lait 2 <sup>e</sup> âge ou soupe de légumes + laitage, si soupe

► Si bébé refuse le biberon de 16 h, remplacez-le par un laitage (yaourt, petit-suisse, fromage blanc...).

► L'enfant a besoin de 500 ml de lait par jour ou équivalent.



*L'enfant a besoin  
de 500 ml de lait  
ou équivalent par jour.*



## MENU TYPE À 9 ET 12 MOIS

► Variez les légumes pour éviter la lassitude et équilibrez les menus. Par exemple : si vous donnez une purée d'épinards, donnez un dessert type banane ou pomme/coing.

◊ <b>Matin</b>	1 biberon de lait 2 <sup>e</sup> âge
◊ <b>Midi</b>	En entrée, betterave, avocat, concombre, tomate, carotte + purée de légumes ( <i>environ 1 bol</i> ) mixée ou écrasée à la fourchette, ou plus gros en fonction de l'enfant + viande ou poisson ( <i>10 g = 2 cuillères à café</i> ) ou un jaune d'œuf cuit dur + dessert (laitage, compote, fruits frais selon la saison) + eau
◊ <b>Goûter</b>	1 biberon de lait 2 <sup>e</sup> âge + un biscuit ou « Cracotte » ou fruit de saison
◊ <b>Soir</b>	Soupe de légumes épaisse + une fine tranche de saint-paulin ou du fromage de roquefort ou camembert ( <i>fromage fermenté</i> ) ou laitage.



N'oubliez pas de proposer de l'eau à boire à l'enfant dans la journée.

► N'oubliez pas de proposer de l'eau à boire à l'enfant dans la journée.

## DE 12 À 18 MOIS

► Les dents de l'enfant ont poussé. Vous pouvez alors modifier la consistance des aliments que vous lui présentez. Coupez les aliments en petits morceaux. Il a peut-être des prémolaires ou des molaires, il peut mastiquer. Il peut manger comme vous... ou presque. L'enfant se dépense énormément, mais mange moins qu'avant.

► Maintenant, l'enfant peut manger de tout. Continuez à varier et à équilibrer ses menus le plus possible. Si l'enfant délaisse son biberon du matin, proposez-lui des laitages.

► Adaptez les quantités à sa croissance et à son appétit : n'hésitez pas à proposer des aliments nouveaux.

► Au fil du temps, il est possible que les repas ne se passent plus aussi bien qu'avant. L'enfant est tellement occupé à découvrir le monde qu'il n'a pas de temps à perdre à table ! Parfois, il a parfaitement compris l'importance que les adultes accordent à la nourriture et s'en sert pour les tester ou attirer leur attention. À d'autres moments, le refus de manger peut être un signe de conflit avec l'adulte. Soyez patient, ne le dégoûtez pas du plaisir de manger.



### ► **Dédramatisez ! Et ne culpabilisez pas !**

Un enfant peut rester longtemps sans manger mais il ne se laisse jamais mourir de faim ! Vérifiez tout de même qu'il n'est pas malade ou qu'il ne couve pas quelque chose. Parlez-en aux parents.

S'il va bien, prenez alors les choses avec calme et détachement :

- ne le forcez pas, proposez-lui des petites quantités,
- ne lui resservez pas dix fois de suite le même plat,
- il est inutile d'essayer toutes les ruses possibles et imaginables pour le tromper, mais stimulez plutôt son appétit avec des plats nouveaux, originaux et bien présentés,
- ne lui donnez rien entre les repas. Surtout pas de bonbons, de gâteaux ou de boissons sucrées.

### ***L'enfant mange tout seul***

► Vers sept ou huit mois, le bébé commence à boire directement à la timbale (moins dangereuse que le verre). Bientôt, il sera capable de tenir son biberon. Il ne mangera réellement tout seul que vers deux ans. À partir d'un an, il fait ses premières tentatives, mais ne le découragez pas et aidez-le s'il le faut.

► Un principe valable pour tout âge : proposer, ne pas imposer ! L'enfant a le droit de ne pas tout aimer.



**Bien manger en lui proposant des repas sains et variés, sans excès ni carence, en l'habituant à ne pas manger trop de sucre, graisse, sel. Voilà une bonne habitude acquise pour toute sa vie.**





*Développement*

*psychomoteur*

*de l'enfant*



# Stades du développement de l'enfant

*Il faut savoir que chaque enfant évolue à son propre rythme et qu'il ne peut tout entreprendre en même temps.*

*C'est à travers sa relation affective à l'adulte que l'enfant peut franchir toutes ces étapes.*



Ce qui est important à considérer, c'est l'ensemble, et non pas s'attacher à un point de détail de son développement. Il faut donc éviter de céder à la tentation de comparer les enfants entre eux.

C'est angoissant pour les parents s'ils ont l'impression que les performances de leur enfant sont moins bonnes que celles du voisin. L'enfant lui-même peut ressentir comme un handicap ce qui est un léger décalage et, de ce fait, peut perdre confiance en lui. C'est à travers sa relation affective à l'adulte que l'enfant franchit toutes les étapes, en étant encouragé et stimulé dans un climat de confiance et de tendresse, ce qui lui permet de progresser et lui donne envie de grandir. Voilà quelques points de référence.

## De la naissance à 3 mois

### ► L'enfant

- ◉ passe la plupart du temps à dormir,
- ◉ commence à soulever sa tête, puis à la tenir droite,
- ◉ peu à peu, suit des yeux un objet qui se déplace, regarde un visage, sourit en réponse.

### ► Il découvre par le regard le monde qui l'entoure :

- ◉ il réagit au bruit,
- ◉ il reconnaît sa mère et son père (par la vue, mais surtout l'odorat, l'ouïe et peut-être des perceptions sensorielles mal définissables),
- ◉ il garde en main involontairement l'objet tenu,
- ◉ il gazouille spontanément et en réponse.

## De 3 à 6 mois

### ► L'enfant

- ◉ tient parfaitement sa tête,
- ◉ commence à saisir volontairement un objet à portée de main et tend la main vers un objet qu'on lui offre,





- porte les objets à la bouche,
- cherche à élargir son champ de vision, par exemple en s'appuyant sur les avant-bras s'il est à plat ventre, en soulevant tête et épaule s'il est couché sur le dos,
- rit aux éclats, pousse des cris de joie en réponse au jeu de l'adulte.

## De 6 à 9 mois

### ► L'enfant

- couché sur le dos, se retourne pour se mettre à plat ventre ou assis,
- est capable de ramper pour s'approcher d'un objet ou d'une personne,
- parfois se hisse debout,
- passe les objets d'une main dans l'autre, saisit un objet dans chaque main,
- commence à chercher le jouet perdu lorsqu'il est installé sur un tapis au sol,
- saisit les petits objets entre le pouce et l'index,
- s'amuse à jeter les objets,
- vocalise plusieurs syllabes,
- reconnaît les visages familiers et peut avoir peur des visages étrangers,
- commence à participer à des jeux de relation (frapper des mains, cache-cache).





## De 9 à 12 mois

### ► L'enfant

- ◉ est capable de se mettre debout seul (par exemple en s'appuyant à un meuble) et de marcher tenu à deux mains,
- ◉ expérimente des bruits (par exemple en frappant deux objets l'un contre l'autre),
- ◉ répète un son qu'il a entendu,
- ◉ apprend à prononcer deux ou trois mots,
- ◉ comprend un interdit ou un ordre simple,
- ◉ manifeste un grand intérêt pour explorer le monde : voir tout, toucher à tout et tout porter à la bouche,
- ◉ collabore intensément au jeu proposé par l'adulte.



## De 12 à 18 mois

### ► L'enfant

- ◉ marche seul et explore la maison et ses alentours,
- ◉ empile deux ou trois cubes,
- ◉ remplit un récipient,
- ◉ peut prononcer cinq à dix mots,
- ◉ manifeste sa jalousie (gestes de colère, pleurs) et ses réactions de rivalité dans le jeu.

► En effet, la socialisation du petit enfant, l'apprentissage de la vie en groupe commencent par ces manifestations de rivalité et même d'agressivité.

## De 18 à 24 mois

### ► L'enfant

- ◉ monte et descend un escalier, d'abord tenu par la main, puis seul en s'appuyant,
- ◉ empile des cubes,
- ◉ montre ses yeux et son nez,
- ◉ associe deux mots et enrichit son vocabulaire,
- ◉ apprend à manger seul,
- ◉ imite un trait sur le papier ou dans du sable,
- ◉ commence l'acquisition de la propreté,
- ◉ manifeste beaucoup d'intérêt pour les actions des adultes, cherche à imiter leurs gestes,
- ◉ manifeste un intérêt croissant pour les autres enfants et cherche à jouer avec eux, mais de façon très personnelle (en prenant les jouets par exemple).





## *De 2 à 3 ans*

### ► **L'enfant**

- apprend à sauter, à grimper, peut sautiller sur une jambe,
- peut disposer trois cubes en « pont »,
- développe considérablement son langage, utilise le « je », le « moi » et son prénom, commence à poser des questions, comprend la plupart des mots et des phrases qui sont dits,
- peut reproduire une ébauche de cercle sur le papier ou dans le sable,
- commence à jouer vraiment avec les autres enfants et à comprendre qu'il y a un autre monde en dehors du sien,
- commence à être propre la journée.



*C'est le début de la socialisation.*



# Faut-il apprendre la propreté ?

*La propreté, c'est comme la marche, ça ne s'apprend pas. Là, comme dans tout son développement, l'enfant va suivre son propre rythme : il faut qu'il soit prêt physiquement et psychologiquement.*



C'est pourquoi il est inutile de manifester impatience et inquiétude. Pour que l'enfant soit propre, il faut qu'il le puisse physiquement. C'est une acquisition comme une autre.

L'enfant sera propre vers 18 mois, 2 ans ou plus. Certains enfants sont spontanément propres plus tôt, mais c'est très rare. À l'inverse, il peut encore porter des couches plus longtemps sans qu'il y ait la moindre anomalie. On a remarqué que grâce à la maturation progressive de son système nerveux, l'enfant peut monter quelques marches d'un escalier et, parallèlement, commence à acquérir la propreté.

*Ne le forcez pas !  
Au contraire, n'hésitez pas à le rassurer et à le féliciter s'il a fait !*

## COMMENT AIDER L'ENFANT DANS CETTE ACQUISITION ?

- C'est aux parents d'initier cette étape. Cependant, il est impératif que ce soit l'enfant qui guide et décide des phases à suivre.
- On peut proposer le pot à l'enfant s'il manifeste le besoin de faire pipi, et ensuite lui montrer l'endroit où il peut le trouver. Petit à petit, au cours de la journée, par exemple dans la matinée, avant la sieste, ou bien après le goûter... Il pourra ainsi se familiariser avec le pot. Cela lui permettra d'acquérir son rythme personnel. Au bout de quelques minutes, que l'enfant ait fait ou non, n'hésitez pas à le relever et à lui remettre la couche afin d'éviter les séances de pot interminables.

## IL Y AURA DES PÉRIODES D'« ACCIDENTS », VOIRE DE REFUS

- Parfois, l'enfant refuse le pot d'emblée. Ne le forcez pas !, au risque de l'en faire un futur constipé, et réessayez ultérieurement.
- N'hésitez pas à féliciter l'enfant s'il a fait et à le rassurer. Un jour, de toute façon, l'enfant ira aux toilettes tout seul.



## Le bébé parle, répondez-lui !

Souvenez-vous : « le bébé est une personne ». Des générations de parents le savaient bien, mais il a fallu les preuves scientifiques des dernières années et leur diffusion sous forme de documents visibles à tous pour qu'on ose à nouveau le croire.

 Les bébés entendent la voix avant même d'être nés. Ils sont sensibles au toucher à travers le corps de leur mère. Ils voient le visage dès la naissance, pourvu que l'on se tienne assez près de leur. Non seulement les tout petits bébés sont capables de recevoir toutes ces sensations, mais ils sont attentifs dès le début, avides de capter toutes les informations présentes dans leur environnement : leur regard cherche quelque chose à quoi s'accrocher. Ils sont intéressés par la voix, la musique, tous les bruits. Ils réagissent aux façons variées d'être pris et tenus... Mais gardent-ils pour eux toutes leurs impressions ? Non, bien sûr. Ils vous font savoir bruyamment, le plus souvent, que quelque chose ne va pas à l'intérieur d'eux-mêmes, bien avant de savoir qu'il y a un dedans et un dehors. La faim qui les tenaille et réclame satisfaction sans délai, la fatigue qui les rend grognons et tout le reste. Les cris et les pleurs le disent.



Le bébé est une  
personne !



► Vous comprenez alors qu'il y a demande. Sans toujours savoir d'emblée laquelle. Le bébé ne sait pas encore qu'il a dit quelque chose à quelqu'un, mais l'expérience le lui apprend vite pour peu qu'il reçoive une réponse régulière, et donc prévisible. Bientôt, il va crier pour vous appeler. Lorsqu'il n'y a plus d'urgence à satisfaire, il y a le plaisir partagé : le bain, le jeu, les moments tendres après le repas.

► Dans sa première année, en jouant avec ses parents et avec vous, le bébé apprend les règles fondamentales de la conversation : pour qu'une conversation soit un véritable échange, il faut bien que chacun soit attentif à ce que dit l'autre.

► Dans les échanges entre un bébé et un adulte, chacun doit faire cet effort de compréhension et partager une expérience commune : le regard, le sourire, les gestes, la voix sont des outils déjà très performants, avant les mots.



Les gestes,  
les regards,  
les intonations  
de la voix sont  
importants.

## L'IMPORTANCE DU REGARD

► Par le regard, on vérifie que l'on est ensemble, que chacun est attentif à l'autre. Ce contact visuel, chacun des deux partenaires est libre d'en prendre l'initiative ou de l'interrompre. Le détournement du regard du bébé se produit à intervalles réguliers, comme des temps de repos nécessaires dans la communication.

► On vérifie aussi qu'on s'intéresse bien toujours ensemble à la même chose : vous suivez la direction du regard de l'enfant pour savoir ce qui l'occupe et il vérifie que vous avez bien regardé, vous aussi, ce même objet, et que vous « parlez » bien du même sujet. Puis il tend la main dans cette direction et le message devient plus précis, il vous montre vraiment ce qu'il veut et vous allez lui en dire le nom, commenter ce désir du bébé.

► Même entre adultes, on sait combien les gestes, les regards, les intonations de la voix sont importants pour comprendre vraiment tout ce qui est exprimé. Un jour, le bébé aura son propre « mot » pour désigner tel ou tel objet : une imitation du nom que vous et les parents avez proposé, ou bien une syllabe ou une suite de syllabes de son choix, accolée à l'objet comme une étiquette. Naturellement, vous parlez au bébé en toutes circonstances et il vous parle, lui aussi.



## *Il y a deux manières de parler avec un bébé*

### **SOUVENT LE BÉBÉ VOCALISE**

► Il joue avec sa voix, sa gorge, content de répéter et varier ce qu'il produit. Vous imitez cela, vous offrez peut-être des variantes que le bébé va essayer à son tour, ou négliger. Chacun, alternativement, va dire et écouter.

### **SOUVENT AUSSI, VOUS (ET LES PARENTS) VOUS ADRESSEZ AU BÉBÉ DANS VOTRE LANGAGE D'ADULTE**

► Vous commentez ce que vous faites, vous parlez en son nom, vous faites les demandes et les réponses. Ce qui est extraordinaire, c'est que, sans le savoir, vous respectez par un silence le temps exact qui correspondrait à celui de la réponse de l'enfant, s'il pouvait déjà utiliser votre langage.

Il apprend ainsi comment la conversation s'organise dans le temps : on parle chacun à son tour. À six mois le bébé a déjà compris cela.

► Les mots qui accompagnent certains jeux, comme les jeux d'échange, soulignent les gestes correspondants (offrir ou demander un objet : « Tiens », « Donne ») et les annoncent. Ils tirent leur sens du mouvement même. C'est l'action en commun qui donne à l'enfant la clé des mots et l'habitude de les utiliser. Puis les jeux deviennent plus complexes et supposent que chaque partenaire ait sa propre tâche : certaines actions permettent à l'enfant de distinguer « je » et « tu ».



*Respectez par un silence le temps exact qui correspondrait à celui de la réponse de l'enfant.*



### **À PARTIR DE 2 ANS**

► Le petit enfant, qui utilisait des mots « étiquettes » pour désigner et demander, commence à les utiliser comme des ébauches de phrases. Ce sont les circonstances et le comportement de l'enfant qui vous feront comprendre, par exemple, que « eau » signifie : « Regarde, il pleut » ou « À boire » ou « Le bain coule ».

### **À 3 ANS**

► Enfin, le langage franchit une étape décisive avec la capacité nouvelle de l'enfant à combiner les mots et à s'approprier de mieux en mieux sa langue maternelle.

► On s'émerveille alors de la rapidité des progrès que l'on constate de jour en jour, sans savoir que ce sont tous les jeux-conversations de la première année qui les ont préparés.



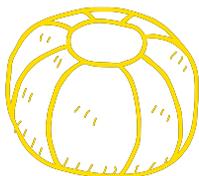
# Jeux et jouets

Le jeu constitue une activité essentielle qu'il faut respecter et encourager et qui correspond à beaucoup de besoins et de plaisir.

 Il est important que l'adulte prenne le temps de jouer avec le bébé. À travers le jeu s'installe une relation d'amour et de plaisir, élément fondamental du bonheur partagé. C'est aussi le moyen pour l'enfant de s'exprimer, d'extérioriser des tensions. Le bébé a surtout besoin d'objets à manipuler, à tourner, à regarder, à mordre. Proposez aux enfants des jeux qui peuvent développer son imaginaire et non pas le jouet « éducation ». Les jouets du bébé doivent constituer une possibilité d'entraînement à la précision de ses gestes et ne rien comporter qui puisse se détacher, ni s'avaler. Vérifiez que les jouets sont adaptés aux normes de sécurité (NF) et à l'âge de l'enfant (couleurs, peluches).

## POUR LE TOUT-PETIT

- Jouet souple, mou, doux, musical.
  - Peluche.
  - Animal en caoutchouc.
  - Mobile musical à installer de temps en temps.
  - Hochet léger pour faciliter la manipulation.
  - Tableau d'éveil avec un miroir, tapis d'éveil.
- Vous pouvez mettre le bébé sur un tapis de sol, le coucher sur le dos sur une couverture ou dans un parc si vous disposez de la place suffisante.
- Vous prendrez soin de placer autour de lui quelques jouets. Le bébé y sera plus à l'aise que dans son lit, disposant de plus d'espace pour rouler, se retourner et ensuite se déplacer pour attraper les jouets.
- Très vite, il appréciera ce moment à condition qu'il n'y reste pas trop longtemps. Recouchez-le lorsque vous sentez qu'il a sommeil.



## DÈS QUE L'ENFANT MARCHE

- Jouet à tirer.
- Jouet porteur (l'enfant va s'y asseoir et pousser avec ses pieds pour avancer).
- Ballon.



Vérifiez que les jouets sont adaptés aux normes de sécurité (NF) et à l'âge de l'enfant (couleurs, peluches).





*Conduite*

*à tenir*



# Fièvre

*Le tout-petit régule mal la température, c'est-à-dire qu'il est extrêmement sensible aux variations : chaleur ou fraîcheur.*



Pour être sûr qu'il soit bien à son aise, il faut respecter une bonne température de sa chambre (19 °C) et le couvrir normalement. La température normale du corps est de 37 °C.

Si le bébé a chaud, est rouge, vomit, a la diarrhée, touse, pleure plus que d'habitude, refuse son biberon ou ne finit pas plusieurs biberons dans la journée, c'est un signe que quelque chose ne va pas, et dans ce cas vous lui prenez la température.

## Conduite à tenir en cas de fièvre



*La température normale du corps est de 37 °C.*

### SI LA TEMPÉRATURE EST AU-DESSUS DE 38 °C

- aérez la pièce où il se trouve,
- assurez-vous que l'enfant n'est pas trop chaudement habillé, découvrez-le si besoin,
- rafraîchissez-lui la nuque à l'aide d'un gant humide,
- faites-lui boire très souvent, en petite quantité, de l'eau fraîche,
- donnez-lui un médicament contre la fièvre qui vous aura été prescrit par le médecin habituel de l'enfant,
- surveillez bien le bébé ; faites-le boire et reprenez-lui la température au bout de 3 h.

► Un enfant fiévreux demande une attention particulière et une surveillance plus étroite de la part des parents (*voir page suivante, consacrée aux convulsions*). Si la température n'a pas baissé ou si elle a augmenté, et si l'enfant ne paraît pas bien, appelez le médecin et les parents. Le bain n'est pas recommandé.

### RAPPEL

► Il faut savoir que tout médicament donné à l'enfant doit être écrit sur une ordonnance datée, récente, et aux nom et prénom de l'enfant.

## Recommandations

► Dès l'accueil de l'enfant, il est important de demander aux parents une ordonnance et les médicaments à utiliser en cas de fièvre. Cette ordonnance sera réactualisée en fonction du poids de l'enfant. (Les médicaments les plus couramment utilisés sont à base de paracétamol).



# Convulsions fébriles du nourrisson et du petit enfant

*La crise convulsive est le plus souvent facile à reconnaître.*

Le cas typique est un enfant de moins de 2 ans avec fièvre : brusquement ses yeux se révulsent, il perd connaissance, ses membres et son visage sont agités de secousses. Après quelques minutes ces secousses s'arrêtent et il reprend progressivement conscience. Parfois la crise est plus difficile à reconnaître : les secousses peuvent n'intéresser que la moitié du corps ou même que la main. Cas plus rares : il n'y a pas de secousses, mais une simple révulsion oculaire ou un raidissement de tout le corps, ou encore l'enfant est pâle, mou ou absent.

## **QUE DEVEZ-VOUS FAIRE IMMÉDIATEMENT ?**

- Coucher l'enfant sur le côté, la tête bien en arrière afin qu'il respire plus facilement.
- Le découvrir.
- Appeler immédiatement le 15.
  - Il est important que vous sachiez dire à quel moment est apparue la crise, combien de temps elle a duré. L'enfant, dans les heures précédentes, était-il fiévreux ? Lui avez-vous donné un médicament pour lui faire baisser la fièvre ?
  - Les convulsions fébriles du nourrisson ne sont pas rares, mais habituellement elles sont sans conséquence pour sa santé et son développement ultérieur. Les convulsions sont très rares chez l'enfant au-delà de 4 ans.



Appeler  
immédiatement  
le 15 !

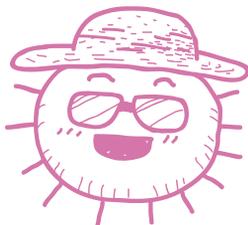


# Opposition, spasme du sanglot



*Quelques enfants présentent un symptôme qui revêt pour les parents et l'assistant maternel une allure dramatique et qui, en réalité, n'offre habituellement aucune gravité.*

La meilleure attitude éducative des parents et de l'assistant maternel devant cet enfant émotif doit être composée d'une fermeté non excessive et d'une souplesse mesurée. Il s'agit d'une syncope passagère assez fréquente chez les enfants entre 6 mois et 3 ans. Elle survient le plus souvent à l'occasion de pleurs violents, d'une colère, d'une vive émotion ou d'une douleur. L'enfant bloque sa respiration, devient tout pâle ou se cyanose, perd connaissance quelques secondes, puis reprend conscience spontanément. Bien que très impressionnant, le spasme du sanglot n'est jamais grave, sans conséquence neurologique, ce n'est pas une convulsion. Pendant quelques mois, des récurrences sont possibles, souvent entretenues par l'anxiété de son entourage. Il est important d'en parler à un médecin.



*Pensez à lui proposer à boire très souvent.*

## Premiers soins en cas de coup de chaleur

*Les risques de coup de chaleur et de déshydratation aiguë sont d'autant plus importants que l'enfant est plus jeune. Il faut donc prévenir leur survenue.*

### SI VOUS DEVEZ SORTIR

- Heures à éviter : 11 h à 17 h (les périodes de plein ensoleillement).
- Protégez l'enfant du soleil : vêtements légers, clairs, en coton, chapeau et crème écran total.
- Pensez à lui proposer à boire très souvent.
- Mettez-vous à l'ombre.

- ◉ Allez passer une heure dans un espace climatisé.
- ◉ Attention aux trajets en voiture.
- ◉ Protégez l'enfant de la chaleur et donnez-lui à boire.

## À L'INTÉRIEUR

- ◉ Fermez les volets, les fenêtres, les rideaux, au besoin avec des couvertures de survie pendant les pics de chaleur.
- ◉ Le matin et le soir, rafraîchissez les pièces en faisant des courants d'air ou avec des ventilateurs.
- ◉ Si nécessaire, humidifiez l'air : mettez du linge humide sur un séchoir.
- ◉ Habillez l'enfant légèrement.
- ◉ Au besoin, proposez-lui un bain ou pulvérisez-le avec un brumisateur.
- ◉ Faites-le boire régulièrement tout au long de la journée, même s'il ne le demande pas : de l'eau, des infusions, des laitages, des boissons fraîches (boissons riches en sel : Badoit®, Vichy-Célestins®, Quézac®, jus d'orange, de tomate, chocolat, soupes).
- ◉ Proposez-lui des aliments riches en sel (pain, fromages, poisson, légumes secs, banane).

## Premiers soins à apporter en cas de coup de chaleur

► **Si l'enfant a été exposé au soleil trop longtemps, même sous un parasol, pendant les heures chaudes (11 h/16 h) et s'il est grognon, rouge :**

- ◉ prenez-lui la température,
- ◉ donnez le traitement contre la fièvre qui a été prescrit (si besoin),
- ◉ découvrez-le complètement (sauf couche),
- ◉ rafraîchissez-le en passant un linge humide sur la nuque, le tronc, les poignets et les chevilles pendant 10 min,
- ◉ baignez-le,
- ◉ faites-le boire souvent par petites quantités,
- ◉ couchez-le dans un endroit calme et frais.

► **Si l'enfant**

- ◉ a de la fièvre : 39 ou 40 °C,
- ◉ somnole ou est agité,
- ◉ a une soif intense ou refuse de boire,
- ◉ a des troubles digestifs et perd du poids.

**Consultez impérativement le 15. C'est une urgence !**

*N'hésitez pas  
à le baigner !*





# Vomissements et régurgitations

Ne pas confondre régurgitations et vomissements.



Donnez à boire  
de l'eau ou du lait  
le plus souvent, mais  
par petites quantités.

## RÉGURGITATIONS

► Ce sont des petits renvois de lait par la bouche, habituellement au moment d'un rot (aspect de lait caillé).

## VOMISSEMENTS

► Ce sont des rejets importants par la bouche de tout le contenu de l'estomac, qui peuvent survenir de façon isolée après chaque tétée. Un seul vomissement de temps en temps ne doit pas inquiéter.

► Par contre, s'ils sont fréquents dans la journée : appelez les parents pour envisager de consulter le médecin traitant.

- ⊕ Donnez à boire de l'eau, par petites quantités voire à la cuillère.
- ⊕ Prenez la température de l'enfant.
- ⊕ Gardez-le le plus longtemps dans les bras, sécurisez-le.
- ⊕ Vérifiez qu'il n'y a pas d'erreur de régime.

► Si bébé semble fatigué, s'il refuse le biberon : le risque est la déshydratation aiguë. **Il faut prendre un avis médical.**

### ► Pour un enfant plus grand :

- ⊕ donnez une solution de réhydratation en petites quantités,
- ⊕ ne le forcez pas à manger,
- ⊕ donnez du Coca-Cola® froid, sans bulles, battu avec une fourchette.



# Diarrhée



La diarrhée est une modification du transit digestif qui est caractérisée par des selles molles ou liquides dont la fréquence peut dépasser 4 ou 5 selles par jour.

## **IL ARRIVE PARFOIS QUE L'ON OBSERVE UNE MODIFICATION DU COMPORTEMENT DU BÉBÉ :**

- il est grognon et/ou il pleure,
- il est fébrile,
- il mange moins bien.

## **EN CAS DE DIARRHÉE CHEZ UN ENFANT DE MOINS DE 1 AN**

- Sur avis médical, vous pourrez être amené à supprimer le lait habituel et le remplacer par des solutions de réhydratation que l'on reconstitue (un sachet se dissout dans 200 ml d'eau, la solution se conserve 24 h au réfrigérateur).
- Il faut faire boire l'enfant souvent (tous les quarts d'heure), de l'eau dans laquelle a été mélangé un sachet de solution de réhydratation, d'abord en petites quantités (une cuillère à café toutes les 1 ou 2 min, surtout s'il vomit), puis à volonté.
- Surveiller son poids et sa température et lui faire reprendre au bout de 4 heures une alimentation normale tout en évitant les aliments gras et sucrés.
- **Remarque : si l'enfant qui a la diarrhée est févreux, ne pas lui mettre de suppositoires, ils seront inefficaces car rejetés avec les selles.**

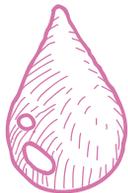


**Il est conseillé de faire examiner l'enfant par un médecin.**



# Brûlure

Vite sous l'eau !



Aspergez la brûlure  
d'eau froide au  
minimum 10 minutes.

N'appliquez aucun  
produit, vous risquez  
d'infecter la plaie.



Dès que l'enfant  
est en âge de les  
comprendre, lui  
expliquer à chaque  
occasion les risques  
particuliers de  
la cuisine et  
des autres pièces  
de la maison.

## LORSQUE LA BRÛLURE EST SUPERFICIELLE

- ▶ Si elle est de petite dimension, loin des yeux et des orifices, aspergez-la d'eau froide (minimum 10 min), cela apporte un soulagement immédiat de la douleur.
- ▶ Laissez sécher puis recouvrez-la de tulle gras.

## SI LA BRÛLURE EST GRAVE

- ▶ Si elle est profonde, étendue, ou si elle se situe près des yeux ou des orifices, il est important de la recouvrir de tulle gras ou de compresses stériles et consulter d'urgence le médecin.
- ▶ N'appliquez aucun produit, vous risquez d'infecter la plaie.

## DANS LE CAS OÙ LA BRÛLURE SERAIT DUE À LA PROJECTION DE LIQUIDE BOUILLANT

- ⊕ Si les sous-vêtements sont en tissu naturel : déshabillez-le immédiatement.
- ⊕ S'ils sont en matière synthétique : n'y touchez pas !
- ⊕ Si les vêtements ont pris feu : étouffez les flammes en enveloppant l'enfant avec une couverture ou un manteau sans le déshabiller.

## POUR ÉVITER LES BRÛLURES

- ⊕ Prenez garde aux endroits où l'enfant prend appui : expliquez-lui que la porte du four brûle, par exemple.
- ⊕ Vérifiez que les queues des casseroles ne tournent pas ; prenez l'habitude de les ramener vers l'intérieur de la cuisinière qui doit être stable : les liquides brûlants peuvent provoquer de graves brûlures.
- ⊕ Ne posez jamais de récipient contenant des liquides brûlants à terre, il est préférable de les manipuler en l'absence des enfants.
- ⊕ Faites régler l'eau chaude afin que la température ne soit pas brûlante.

▶ La cuisine est un endroit qui est autorisé sous le regard de l'adulte : c'est un lieu de découverte. Débranchez, puis rangez vos appareils électroménagers (mixer, couteau électrique, etc.) immédiatement après utilisation. Veillez à ce que l'enfant ne s'appuie pas contre un radiateur (attention aux radiateurs d'appoint).

# La maltraitance



*Vous êtes l'unique responsable de l'enfant qui vous a été confié par ses parents. Ne confiez jamais l'enfant, même pour un court instant, à une personne autre qu'un professionnel.*

## ► **Attention : un bébé ne doit jamais être secoué !**

(voir chapitre « Le bébé pleure », page 70)

► Soyez vigilant. Évitez de laisser l'enfant hors de votre vue longtemps avec d'autres enfants ou avec des adolescents. Soyez rigoureux dans vos instructions. Ne laissez personne abuser de son autorité.

## *Que faire pour l'enfant maltraité ?*

Des traces suspectes sur le corps de l'enfant peuvent vous alerter : bleus, griffures, morsures, brûlures...

## ► **L'enfant, même petit, peut exprimer une souffrance par son comportement :**

- ◉ des pleurs répétés,
- ◉ refus de manger ou manger trop,
- ◉ dormir trop, refuser de dormir ou faire des cauchemars,
- ◉ fatigue excessive,
- ◉ agressivité, violence ou repli sur lui-même, comportement craintif,
- ◉ utilise un vocabulaire ou manifeste un comportement à caractère sexuel inadapté pour son âge.

► Il est également important de prêter attention aux parents qui pourraient tenir des propos dévalorisants sur leur enfant. Surtout ne négligez pas ces éléments, votre rôle est d'aider l'enfant.

## ► **Ne restez pas seul, sachez en parler en vous adressant sans tarder :**

- ◉ au service de PMI (01 43 99 77 81),
- ◉ aux professionnels que vous connaissez à l'Espace départemental des solidarités (médecin, assistante sociale, puéricultrice).
- ◉ à la cellule de recueil des informations préoccupantes gérée par le Conseil Général au titre de ses missions de protection de l'enfance (numéro azur : 0 811 900 200).



*Sachez en parler  
en vous adressant  
sans tarder au service  
de PMI à l'EDS  
de votre commune.*





*Prévention  
des accidents*



# Rappel sur les dangers de la maison



Ne laissez jamais  
un animal  
seul avec l'enfant.

## Animaux domestiques

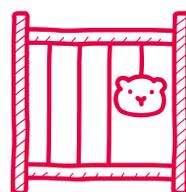
- Ne laissez jamais un animal seul avec l'enfant.
- Les animaux peuvent avoir des réactions imprévisibles qui mettent parfois les enfants en danger (chien), ou prendre l'habitude de se coucher dans le berceau du bébé.

## Sachez prévenir !

- **Dès que l'enfant rampe, se déplace, marche, il fait des découvertes, tout l'intéresse et il prend des risques.**
  - ⊕ Pas de repassage ni de bricolage pendant l'accueil des enfants.
  - ⊕ Ne laissez pas de bibelots sur des tables basses.
  - ⊕ Si vous cassez un verre, passez l'aspirateur. Vérifiez bien qu'il ne reste pas de morceaux au sol.
  - ⊕ Pas de plante à sa portée (il touche la terre, la met à la bouche ; certaines plantes sont toxiques et à proscrire dans votre logement).
  - ⊕ Ne laissez jamais de médicaments à sa portée (rangez-les dans une armoire fermée à clé).
  - ⊕ Ne laissez jamais de sac d'emballage en plastique à la portée de l'enfant (risques d'étouffement s'il le met sur la tête).
  - ⊕ Ne placez jamais les produits ménagers sous l'évier mais toujours sur des étagères en hauteur.
  - ⊕ Ne mettez jamais les liquides dangereux dans une bouteille de boisson, même si vous changez l'étiquette.
  - ⊕ Ne laissez pas les enfants jouer avec de petits objets qu'ils peuvent avaler ou enfoncer dans le nez ou les oreilles.
  - ⊕ Ne laissez jamais un enfant seul dans une baignoire, sur une table de change, un lit.
  - ⊕ Attention au fil du fer à repasser, aux fils des doubles rideaux, etc.
  - ⊕ Ne laissez jamais un enfant seul sur un balcon, une terrasse ou dans une pièce avec la fenêtre ouverte.



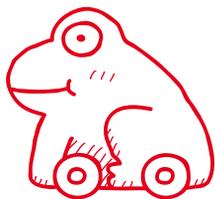
- Attention aux prises électriques (utilisez des caches), aux radiateurs d'appoint.
- Attention aux piscines en plastique, bassins de jardin, mares, petits ruisseaux, seaux ou bassines remplies d'eau.
- Rangez les allumettes et instruments coupants (outils, ciseaux, couteaux).
- Attention aux clés, verrous qui permettent aux enfants de s'enfermer.
- Protégez les balcons à barreaux en rajoutant à l'intérieur des matériaux transparents (type plexiglas).
- Apprenez-lui à monter et descendre les escaliers à quatre pattes pour commencer.



Apprenez-lui à  
monter et descendre  
les escaliers.

## **DANS LA CUISINE**

- Recouvrez les plaques électriques.
- Retournez la queue des casseroles vers l'intérieur.
- Apprenez-lui à se servir d'un couteau et de ciseaux.



Les jouets doivent être conformes aux normes de l'Afnor.



Constituez-vous une trousse de premiers secours.

## **MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE ET JOUETS AUX NORMES**

► Lorsque vous achetez du matériel de puériculture : vérifiez bien auprès du vendeur que ces articles sont conformes aux normes de l'Afnor (Association française de normalisation). Ces normes fixent des exigences de sécurité sur différents articles tels que : les couffins ou articles similaires, les landaus, poussettes et voitures d'enfants, les tables à langer, les chaises hautes pour enfants, les tétines, les trotteurs, les lits, les sièges auto...

► Il existe également des normes pour les jouets ; celles-ci fixent l'âge des enfants auxquels ils sont adaptés. Ils ont été testés et ne présentent aucun risque d'accident pour l'enfant. Pensez à bien lire les étiquettes.

► **Si l'enfant a fait une chute importante, si les blessures vous paraissent graves, appelez le 15.**

⦿ Au fur et à mesure que l'enfant grandit, apprenez-lui à se protéger des dangers de la vie quotidienne.

⦿ S'il a trompé votre vigilance, avalé un produit ménager, mangé des morceaux de plantes ou des baies sauvages... Appelez immédiatement le Centre antipoison Fernand-Widal à Paris, au 01 40 05 48 48. Appliquez strictement les consignes qui vous sont données par téléphone.

► **Il est toujours prudent d'avoir chez soi une trousse de secours contenant :**

- ⦿ une crème à appliquer en cas de bleus ou de bosses,
- ⦿ un désinfectant pour les petites blessures,
- ⦿ des compresses stériles,
- ⦿ du sparadrap micropore ou petits pansements prêts,
- ⦿ un produit calmant pour piqûres d'insectes, répulsif pour insectes,
- ⦿ une paire de ciseaux.

## **Attention aux produits toxiques**

► Les enfants sont souvent attirés par les produits aux emballages attrayants, aux couleurs évoquant des boissons ou produits alimentaires. Leur ingestion est très dangereuse. Les shampoings, savons, produits à vaisselle ne doivent pas se trouver à portée des enfants.



### **CONDUITE À TENIR EN CAS D'INGESTION :**

- n'essayez pas de faire vomir l'enfant,
- ne lui donnez surtout pas à boire, tout liquide fera mousser le produit dans l'estomac et peut passer dans les poumons,
- appelez le Centre antipoison (tél. : 01 40 05 48 48) en prenant soin de préciser la marque du produit et la quantité avalée, s'il est possible de l'évaluer. Respectez scrupuleusement les conseils donnés.

► Si vous devez vous interrompre, même brièvement, alors que vous utilisez des produits d'entretien, mettez-les toujours en hauteur, hors de portée de l'enfant.

► N'utilisez jamais de bouteilles alimentaires (eau minérale, jus de fruits...) pour stocker ces produits, même ceux qui sont vendus en berlingots ; achetez un flacon spécial et rechargez-le.

► Prenez l'habitude de ranger tous les produits en hauteur, et surtout pas sous l'évier !

► **Ne laissez jamais de shampoing, produits de toilette... sur le rebord du lavabo ou de la baignoire.**



*Le numéro du centre  
antipoison est le  
01 40 05 48 48.*



Ne donnez jamais  
de médicament sans  
ordonnance récente  
d'un médecin.

## Attention aux médicaments

- Ne donnez jamais de médicament sans ordonnance récente d'un médecin.
- Les médicaments ne sont pas des produits de consommation comme les autres. Un médicament prescrit à une personne ne conviendra pas à une autre. Ne donnez jamais un médicament prévu pour un adulte à un enfant, même en diminuant la dose. Ne donnez pas non plus un médicament prescrit à un enfant à un autre enfant.
- Vérifiez régulièrement le contenu de la pharmacie familiale ; ne conservez jamais de médicaments périmés. Pour les éliminer, ne les jetez pas avec les ordures ménagères, ils pourraient être ramassés et consommés par des enfants.

## Attention aux piqûres d'insectes

(moustiques, guêpes, abeilles).

### MESURES DE PRÉVENTION

- ◊ Fixez une moustiquaire autour du lit.
- ◊ Placez un diffuseur électrique (s'adapte sur une prise de courant), non toxique, dans les différentes pièces où vous déplacez le bébé.
- ◊ Appliquez une lotion sur les parties du corps non couvertes.



Certaines plantes  
vertes sont dangereuses  
pour les enfants.

## Attention aux plantes vertes

- Certaines plantes vertes rencontrées dans les habitations sont dangereuses pour les enfants.

### CONDUITE À TENIR EN CAS D'INGESTION

- ◊ Enlevez rapidement les petits morceaux qui pourraient rester dans la bouche de l'enfant.
- ◊ Rincez-lui la bouche abondamment à l'eau fraîche. Faites-lui sucer des glaçons pour diminuer l'œdème.
- ◊ Appelez le Centre antipoison (tél. : 01 40 05 48 48) et précisez si possible le nom exact de la plante. Respectez scrupuleusement les conseils transmis.

## Attention à l'alcool, aux cacahuètes, bonbons et autres petits objets

### IL A AVALÉ UN PETIT OBJET

- Chacun sait que les enfants sont généralement friands de cacahuètes. N'en donnez jamais aux enfants qui ne mastiquent pas et n'en laissez pas à leur portée pour éviter des accidents sérieux.
- **Exemple** : l'enfant (2 ans et demi environ) avale la cacahuète, le bonbon ou le petit objet qui peut parfois se bloquer dans sa trachée. Brutalement, il devient tout bleu, panique et est pris d'une violente quinte de toux qui dure 1 à 2 minutes.
- Rassurez-le, il se calmera en quelques minutes et sa respiration deviendra normale.
- Placez l'enfant à califourchon sur votre cuisse, sur le ventre, sa tête dépassant votre genou plié et tapez-lui sur le dos. Cette manœuvre provoque l'expulsion du corps étranger (en l'occurrence la cacahuète ou tout autre objet qui peut être avalé par l'enfant).
- Si, malgré cette technique, l'état de l'enfant ne s'améliore pas : maintenez-le en position assise ou debout, appelez le SAMU 15 qui le conduira dans un service d'urgence hospitalier où ce corps étranger sera extrait s'il n'a pas été expulsé précédemment.
- Pensez à ranger les petits objets : Lego®, roues de voiture, chaussures de Barbie®...

### L'ALCOOL EST DANGEREUX POUR UN ENFANT, MÊME AVALÉ EN PETITE QUANTITÉ

- L'alcool provoque une hypoglycémie (chute du taux de sucre dans le sang) et peut entraîner un coma. Si l'enfant a absorbé de l'alcool (boisson alcoolisée, eau de toilette, vin, bière, cocktails...) :
- appelez tout de suite un médecin ou le **Centre antipoison Fernand-Widal au 01 40 05 48 48**,
- donnez du sucre à l'enfant sous forme de sucettes, eau très sucrée, sauf s'il a tendance à vomir.

### POUR PRÉVENIR CES ACCIDENTS

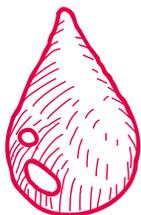
- Ne donnez pas à un enfant de bonbons ou de chocolats contenant de la liqueur. S'il en mange plusieurs, la quantité d'alcool absorbée sera d'autant plus importante.
- Rangez hors de portée des enfants : vins, apéritifs, crèmes de fruits...
- Ne laissez jamais un enfant jouer avec des échantillons d'eau de toilette ou de parfum qui sont des alcools fortement concentrés.



Pensez à ranger  
les petits objets.



Si l'enfant a absorbé  
de l'alcool, appelez tout  
de suite un médecin  
ou le centre antipoison  
Fernand-Widal au  
01 40 05 48 48.



Ne jamais laisser un  
enfant seul dans l'eau  
ou près de l'eau.

## Attention à l'eau

- En général tous les enfants sont attirés par l'eau, et il faut être d'une grande vigilance lorsque vous vous trouvez au bord de l'eau avec un enfant (piscine, ruisseau, rivière, lac, mer...). Les noyades sont la cause la plus fréquente d'accidents mortels chez l'enfant en dehors des accidents de la circulation.
- Pour les plus petits, les accidents surviennent la plupart du temps à la maison.
- Un enfant de moins de 3 ans peut se noyer en quelques secondes dans son bain, dans une baignoire d'eau, même dans un seau d'eau en y plongeant la tête, et dehors dans les piscines gonflables.
- Pour les plus grands, à partir de 5 ans, les noyades surviennent en général lors des baignades en rivière ou en mer.

### POUR ÉVITER CES ACCIDENTS

- ⦿ Ne jamais laisser un enfant seul dans l'eau ou près de l'eau.
- ⦿ Apprendre très tôt à l'enfant à évoluer dans l'eau puis à nager (conseils aux parents).
- ⦿ Ne jamais laisser plonger brutalement un enfant dans l'eau, surtout après une exposition au soleil.
- ⦿ Ne pas laisser un enfant s'éloigner du bord de l'eau dans une embarcation, matelas pneumatique par exemple.

### CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- ⦿ Sortir l'enfant de l'eau si l'on sait nager.
- ⦿ Appeler les pompiers.
- ⦿ Si l'enfant a inurgité de l'eau, le pendre par les pieds et le maintenir 5 secondes la tête en bas.
- ⦿ Immédiatement après, pratiquer le bouche-à-bouche : basculer la tête de l'enfant en arrière, nettoyer avec deux doigts la cavité buccale, pincer les narines et souffler 15 à 20 fois par minute dans sa bouche.

# L'enfant et les accidents de la circulation

*Les accidents de la circulation représentent la première cause de décès chez l'enfant.*

Chaque année en France près de 2 000 enfants meurent dans un accident de la circulation et plus de 400 sont gravement blessés. Vous êtes responsable des enfants qui vous sont confiés par les parents. Ne prenez pas de risque !

## L'importance des sièges auto

► Si vous devez effectuer des déplacements en véhicule automobile avec les enfants, en plus des autorisations parentales et d'une assurance spéciale, vous devez équiper votre voiture de sièges auto homologués, adaptés à l'âge et au poids des enfants transportés.

► Ces dispositifs sont obligatoires pour tous les enfants depuis 1992 et doivent satisfaire aux exigences formulées par la réglementation européenne (ECE 44). Ils doivent porter la mention d'homologation « E ». Pour la France, on trouve sur l'étiquette un « E2 » et, en dessous, un « E3 » correspondant au numéro de l'amendement du règlement 44 suivi du numéro d'homologation du modèle.

► Renseignez-vous auprès des centres de PMI dans votre commune.

## L'alerte est capitale

► Bien faite, elle permet une réponse et des moyens adaptés à la demande, et l'arrivée rapide des secours. L'alerte est gratuite.



Vous devez équiper  
votre voiture de sièges  
auto homologués,  
adaptés à l'âge et  
au poids des enfants  
transportés.

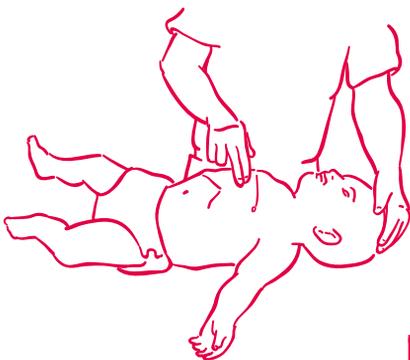
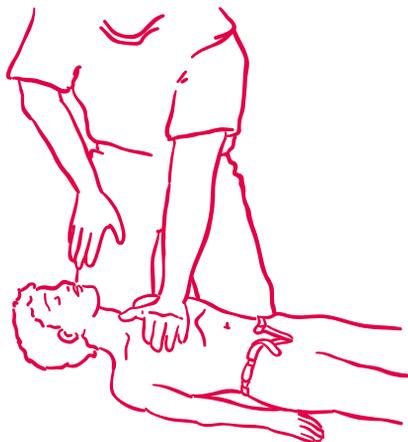


### QUI ALERTER ?

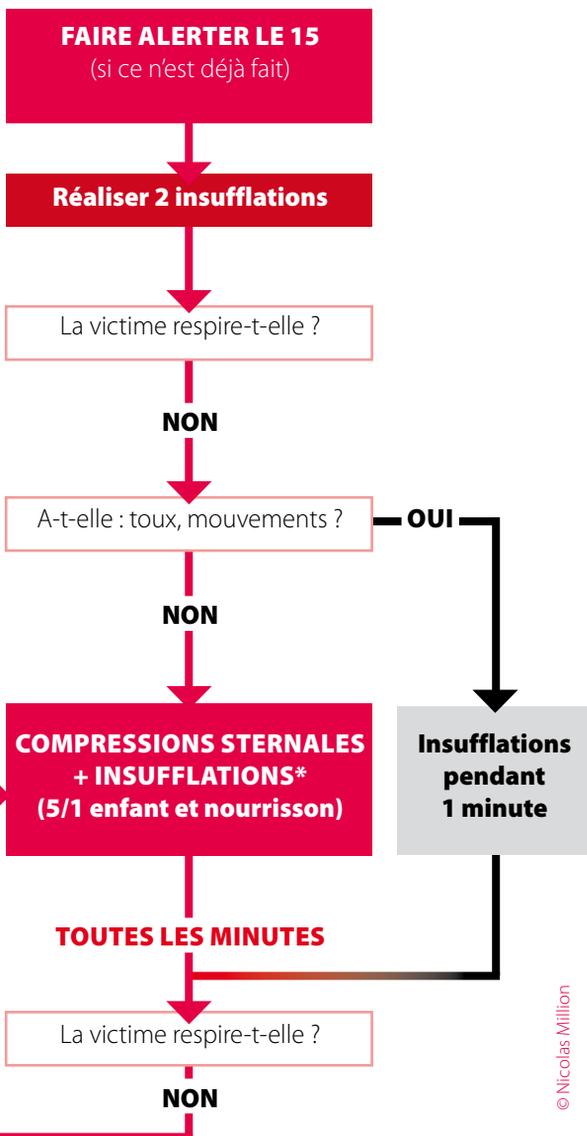
- **15** : SAMU - Urgences médicales
- **18** : Pompiers - Premiers secours
- **17** : Police - Ordre public
- **112** : N° européen de secours



# Réanimation cardio-pulmonaire



**\* 5 compressions  
sternales pour  
1 insufflation.**



# L'enfant s'étouffe par un corps étranger



## BÉBÉ S'ÉTOUFFE

La victime respire-t-elle ?

OUI

Garder la position



NON

5 claques dans le dos

Est-ce efficace ?

OUI

Surveillance  
Parler à la victime  
Avis médical



NON

5 COMPRESSIONS DE L'ABDOMEN  
(5 compressions thoraciques si nourrisson)

La victime respire-t-elle ?

OUI

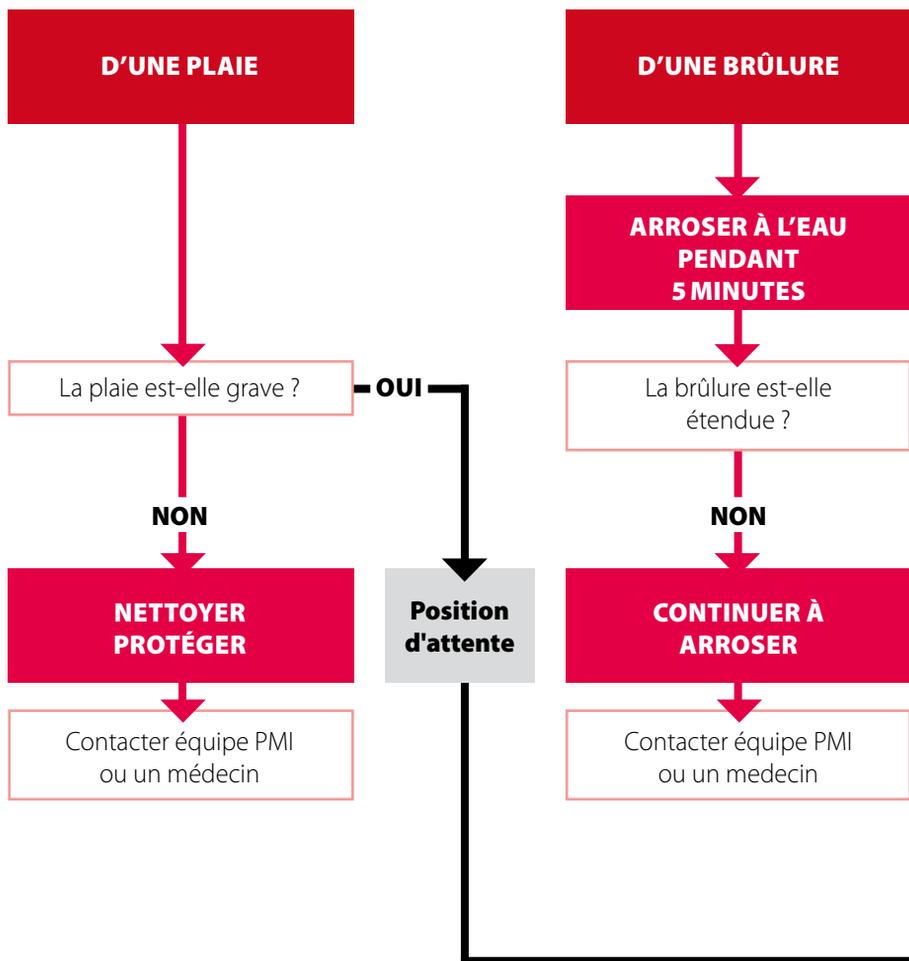
NON

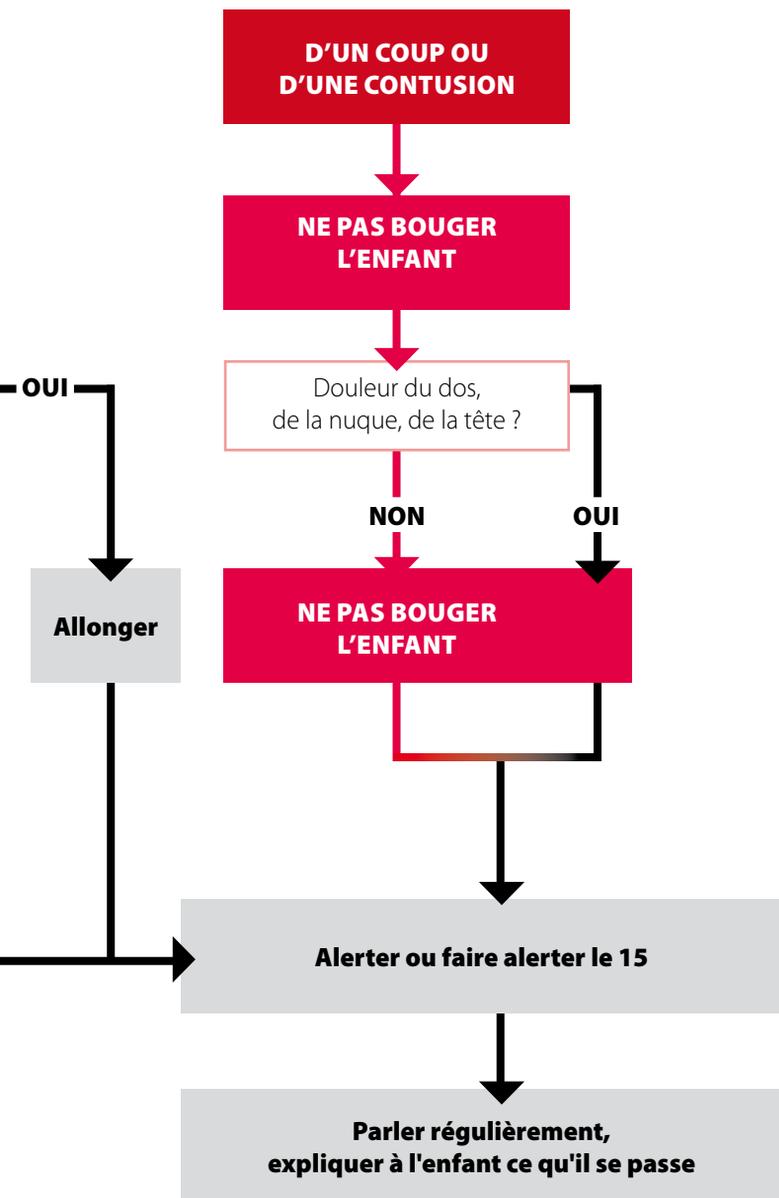
RÉANIMATION  
CARDIO-PULMONAIRE

Alerter le 15



# Conduite à tenir en présence :







# Le bébé pleure

Un bébé en bonne santé peut pleurer. C'est sa manière de s'exprimer. Il pleure sans doute pour des raisons simples.



S'il continue de pleurer et que vous êtes excédé, paniqué, et que vous ne savez plus quoi faire : ne restez pas seul, consultez votre équipe PMI ou contactez les numéros d'urgences (15 ou 112).

## POURQUOI ?

- il a faim,
- il a sommeil,
- il est sale,
- il veut les bras,
- il veut un câlin,
- il y a trop de bruit ou trop de monde autour de lui,
- plus rarement, parce qu'il est malade.

## QUE FAIRE ?

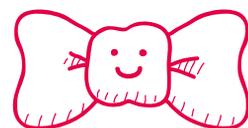
- lui parler,
- lui donner un peu d'eau ou de lait,
- le bercer doucement,
- changer sa couche,
- le promener,
- lui faire un câlin,
- lui masser le ventre,
- le coucher au calme dans son lit.





## Ne secouez pas un bébé : il est fragile

S'occuper d'enfants, pas si facile...



Par jeu ou par énervement, il ne faut jamais secouer un bébé car sa tête est lourde, son cou et son cerveau sont fragiles.

Les mouvements d'avant en arrière peuvent entraîner une déchirure des vaisseaux autour du cerveau, et donc un saignement dans la boîte crânienne. Maintenez toujours sa tête. Soutenez sa nuque. Secouer un bébé peut être dramatique pour le cerveau et les yeux et risque de laisser un handicap à vie. S'il fait un malaise, ne le secouez pas pour qu'il reprenne ses couleurs ou sa respiration. Vos secousses risquent de faire plus de mal que le malaise !

Maintenez  
toujours sa tête  
et soutenez  
sa nuque.





*Adresses*

*utiles*

Votre médecin traitant :

Téléphone :

Votre centre de PMI :

Téléphone :

## Urgences

- ◉ **TOUTES LES URGENCES : 15**
- ◉ **CENTRE ANTIPOISON FERNAND-WIDAL : 01 40 05 48 48**
- ◉ **BRÛLURES GRAVES : 01 44 73 62 54**
- ◉ **POMPIERS : 18**

## Hôpitaux pour enfants

### VAL-DE-MARNE

CHIC Créteil  
01 45 17 50 00  
01 45 17 56 68

CHIC Villeneuve -  
Saint-Georges  
01 43 86 21 93

Le Kremlin-Bicêtre  
01 45 21 21 21  
01 45 21 39 60

Sainte-Camille  
(Bry-sur-Marne)  
01 49 83 10 00

### PARIS

Necker (15<sup>e</sup>)  
01 44 49 40 00

La Pitié-Salpêtrière (13<sup>e</sup>)  
01 42 16 00 00

Saint-Vincent-  
de-Paul (14<sup>e</sup>)  
01 40 48 81 11

Robert-Debré (14<sup>e</sup>)  
01 40 03 22 73

Trousseau (12<sup>e</sup>)  
01 44 73 74 75

## Relais assistantes maternelles (RAM)

*Le RAM est chargé d'aider et d'informer les parents qui cherchent un assistant maternel. Il aide les assistants maternels, propose des rencontres et des activités pour les enfants.*

### ALFORTVILLE (94140)

101, rue Édouard-Vaillant  
01 56 29 00 11

### ARCUEIL (94110)

8-12, rue Cauchy  
01 46 64 38 85

### BOISSY-SAINT-LÉGER (94470)

3, rue de Paris  
01 45 98 39 01

### BONNEUIL-SUR-MARNE (94380)

18, place des Libertés  
01 43 99 57 83

**CACHAN (94230)**

17, rue du  
Docteur-Hénouille  
01 45 46 47 00

**CHAMPIGNY-SUR-  
MARNE (94500)**

35, rue Albert-Thomas  
01 48 82 31 28

**CHEVILLY-LARUE  
(94550)**

12, rue de Bretagne  
01 79 61 63 20

**CHOISY-LE-ROI (94600)**

4, rue Anatole-France  
01 48 92 37 81

**CRÉTEIL (94000)**

7, rue du  
Docteur-Ramon  
01 49 80 93 58  
1, rue Jacques-Prévert  
01 48 99 85 31

**FONTENAY-SOUS-BOIS  
(94120)**

17-21, rue Dalayrac  
01 48 76 30 26

**FRESNES (94260)**

49, avenue de la  
Division-Leclerc  
01 49 73 23 06

**GENTILLY (94250)**

2 bis, avenue de la  
République  
01 45 36 62 17

**IVRY-SUR-SEINE  
(94200)**

Place Marcel-Cachin  
01 43 90 47 88

**L'HAÏ-LES-ROSES  
(94240)**

21, rue Gabriel-Péri  
01 45 46 60 75

**LE KREMLIN-BICÊTRE  
(94270)**

35, rue Séverine  
01 53 41 64 37

**LIMEIL-BRÉVANNES  
(94450)**

1, rue des  
Herbages-de-Sèze  
01 45 95 92 60

**MAISONS-ALFORT  
(94700)**

36, cours des Juilliottes  
01 43 78 85 68

**NOISEAU (94880)**

2, rue Pierre-Viénot  
01 45 90 65 08

**ORLY (94310)**

14, rue Jean-Racine  
01 48 84 75 02

**LE PERREUX-SUR-  
MARNE (94170)**

52, avenue  
Georges-Clémenceau  
01 43 24 09 18

**SAINT-MAUR-DES-  
FOSSÉS (94100)**

25, avenue du  
Port-au-Fouarre  
01 42 83 97 85

**SAINT-MAURICE  
(94410)**

Impasse Junot  
01 45 18 82 43

**VALENTON (94460)**

5, allée Fernande-Flagon  
01 43 82 73 81

**VILLECRESNES (94440)**

9, rue de l'Église  
01 45 10 39 32

**VILLEJUIF (94800)**

35, avenue  
Paul-Vaillant-Couturier  
01 49 58 85 35

**VILLENEUVE-LE-ROI  
(94290)**

9, rue  
Louis-Leblanc-  
Barbedienne  
01 41 65 92 21

**VILLENEUVE-SAINT-  
GEORGES (94190)**

6, rue Roland-Garros  
01 43 89 08 47

**VILLIERS-SUR-MARNE  
(94350)**

1-5, rue du Bois  
Saint-Denis  
01 49 30 78 00

**VITRY-SUR-SEINE  
(94400)**

5, allée du Petit-Tonneau  
01 55 53 12 35

## Secrétariats de PMI en EDS

*Le secrétariat de PMI est chargé de l'agrément et du suivi des assistants maternels.*

- ◉ Ablon  
01 48 84 35 86
- ◉ Alfortville  
01 43 53 63 59
- ◉ Arcueil  
01 41 24 13 77
- ◉ Boissy-Saint-Léger  
01 45 10 75 29
- ◉ Bonneuil  
01 45 10 75 29
- ◉ Bry-sur-Marne  
01 45 14 22 58  
ou 01 45 41 22 59
- ◉ Cachan  
01 46 15 04 71
- ◉ Champigny (Hauts de)  
01 48 81 60 29  
ou 01 48 80 61 30
- ◉ Charenton  
01 41 79 58 64
- ◉ Chennevières (Centre)  
01 48 81 60 29  
ou 01 48 80 61 30
- ◉ Chevilly-Larue  
01 49 84 66 39
- ◉ Choisy-Le-Roi  
01 48 53 60 72

- ◉ Créteil  
01 45 13 81 68  
ou 01 45 13 81 67
- ◉ Fontenay-sous-Bois  
01 45 14 46 07
- ◉ Fresnes  
01 49 8 18 46
- ◉ Gentilly  
01 41 24 13 77
- ◉ Ivry-sur-Seine  
01 49 87 12 71  
ou 01 49 87 12 72
- ◉ Joinville-le-Pont  
01 49 76 63 11
- ◉ L'Hay-les-Roses  
01 46 15 02 72
- ◉ La Queue-en-Brie  
01 45 94 81 20
- ◉ Le Kremlin-Bicêtre  
01 41 24 13 77
- ◉ Le Perreux  
01 45 14 22 58  
ou 01 45 41 22 59
- ◉ Le Plessis-Trévise  
01 45 94 81 20
- ◉ Limeil-Brevannes  
01 43 53 63 29
- ◉ Maisons-Alfort  
01 41 79 58 99
- ◉ Mandres  
01 56 92 23 30
- ◉ Noisieu  
01 56 92 23 30
- ◉ Nogent-sur-Marne  
01 45 14 22 58  
ou 01 45 41 22 59
- ◉ Orly  
01 48 84 35 86

- ◉ Ormesson  
01 56 92 23 30
- ◉ Périgny  
01 56 92 23 30
- ◉ Rungis  
01 49 84 66 39
- ◉ Villecresnes  
01 56 92 23 30
- ◉ Saint-Mandé  
01 45 14 46 07
- ◉ Saint-Maur  
01 49 76 63 03
- ◉ Saint-Maurice  
01 41 79 58 64
- ◉ Santeny  
01 56 92 23 30
- ◉ Sucy-en-Brie  
01 56 92 23 30
- ◉ Thiais  
01 48 53 67 52
- ◉ Valenton  
01 43 89 44 47
- ◉ Villejuif  
01 53 14 14 00
- ◉ Villeneuve-le-Roi  
01 48 84 35 86
- ◉ Villeneuve-Saint-Georges  
01 43 89 74 50
- ◉ Villiers-sur-Marne  
01 45 94 81 20
- ◉ Vincennes  
01 45 14 46 07
- ◉ Vitry-sur-Seine  
01 43 90 14 78  
ou 01 43 90 38 12

## Centres de PMI départementaux, municipaux, et centres de PMI gérés par la CPAM

### ALFORTVILLE (94140)

154, rue Etienne-Dolet  
01 43 75 54 82

55, rue Louis-Blanc  
01 43 76 84 69

### ARCUEIL (94110)

5, rue Berthollet  
01 45 47 12 23

### BOISSY-SAINT-LÉGER (94470)

Rue Gaston-Roulleau  
01 56 32 10 44

### BONNEUIL-SUR-MARNE (94380)

16, mail  
Salvador-Allende  
01 43 39 68 02

1, rue du  
Docteur-Aline-Pagès  
01 43 39 74 03

### BRY-SUR-MARNE (94360)

2, rue Jules-Ferry  
01 48 81 01 20

### CACHAN (94230)

14, rue Raspail  
01 46 64 08 81  
2, avenue Pasteur  
Appt 609-610  
01 46 63 21 88

### CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

10, rue Félix-Pyat  
01 42 83 84 66

7, boulevard de  
Stalingrad  
01 47 06 46 52

16, rue Karl-Marx  
01 47 06 00 33

10, place Rodin  
01 48 80 45 49

8, rue de l'Abreuvoir  
01 55 98 11 40

### CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (94430)

20, Villa Corse  
01 45 94 64 00

### CHEVILLY-LARUE (94550)

70, avenue du  
Président-Roosevelt  
01 46 86 26 86

### CHOISY-LE-ROI (94600)

40, avenue d'Alfortville  
01 48 90 91 03

6, avenue  
Anatole-France  
01 48 84 09 93

### CRÉTEIL (94000)

4, rue Edgar-Degas  
01 43 39 23 26

Rue Maurice-  
Démintoux  
01 42 07 86 09

7, rue Amédée-Laplace  
01 43 77 07 69

2, rue Charpy  
01 48 99 79 22

2, rue de la Terrasse  
01 48 99 72 22

5, rue Léopold-Survage  
01 48 98 17 04

### FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)

17, rue Jean-Macé  
01 48 75 68 27

24, rue Émile-Roux  
01 48 75 43 11

### FRESNES (94260)

20, place Pierre-Curie  
01 46 68 30 13

5, mail Aimé-Césaire  
01 46 61 55 89

### GENTILLY (94250)

Cité du Chaperon-Vert  
01 46 56 80 77

20, rue du Soleil-Levant  
01 45 47 79 79

1, rue de la Bièvre  
01 47 40 39 95

### IVRY-SUR-SEINE (94200)

59, boulevard  
Paul-Vaillant-Couturier  
01 46 72 13 24

1 bis, rue Jules-Ferry  
01 46 72 22 32

11, rue Michelet  
01 46 71 87 82

9, place Voltaire  
01 46 72 61 73

**JOINVILLE-LE-PONT**  
(94340)

33, rue du Port  
01 48 83 41 32

**LA QUEUE-EN-BRIE**  
(94510)

Mairie – place  
du 18-Juin-1940  
01 45 93 39 93

**LE KREMLIN-BICÊTRE**  
(94270)

24, rue du 14-Juillet  
01 49 58 43 15

**LE PERREUX-SUR-  
MARNE** (94170)

11, rue Gallieni  
01 48 72 40 52

9, rue  
d'Estienne-d'Orves  
01 43 24 10 19

**LE PLESSIS-TRÉVISE**  
(94420)

10, résidence des  
Chênes – avenue  
du Général-Leclerc  
01 45 94 50 19

**L'HAÏ-LES-ROSES**  
(94240)

Rue Pierre-Brossolette  
01 46 61 42 95  
14, rue Robert-Ferrer  
01 46 87 60 26  
22, rue  
Gustave-Charpentier  
01 46 87 56 79

**LIMEIL-BRÉVANNES**  
(94450)

24, rue Marius-Dantz  
01 45 69 35 52

**MAISONS-ALFORT**  
(94700)

20, avenue  
Paul-Vaillant-Couturier  
01 43 75 48 71

1, rue du Maréchal-Juin  
01 45 18 34 42

4, rue du Soleil  
01 48 99 52 16

21, square  
Dufourmantelle  
01 43 75 07 35

**NOGENT-SUR-MARNE**  
(94130)

9, rue Cabit  
01 48 71 40 43

**ORLY** (94310)

2 bis, rue Marivaux  
01 48 84 03 26

15, rue  
Christophe-Colomb  
01 48 53 09 12

**SAINT-MANDÉ** (94160)

16, rue de Bérulle  
01 43 28 31 97

**SAINT-MAUR-DES-  
FOSSÉS** (94100)

104, boulevard de la  
Marne

01 48 83 48 42

30, boulevard de  
Champigny  
01 48 83 91 22

1, rue Ledru-Rollin  
01 48 83 09 86

**SAINT-MAURICE**  
(94410)

53, rue du  
Maréchal-Leclerc  
01 45 18 81 41

**SUCY-EN-BRIE** (94370)

Parc Montaleau  
01 45 90 84 24

**THIAIS** (94320)

23, avenue de la  
République  
01 46 82 32 81

**VALENTON** (94460)

4, allée Fernande-Flagon  
01 43 89 27 89

**VILLECRESNES** (94440)

3, rue Foreau  
01 45 69 18 14

**VILLEJUIF** (94800)

6, rue Romain-Rolland  
01 47 26 38 09

22, avenue de Stalingrad  
01 47 26 09 86

3bis, rue Henri-Barbusse  
01 46 78 80 59

**VILLENEUVE-LE-ROI**  
(94290)

Place Lénine  
119, avenue de la Gare  
01 45 97 67 03



 **3994** Coût d'un appel  
local depuis  
un poste fixe

**Conseil général du Val-de-Marne**  
Direction de la Communication